



Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SERVICE D'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ

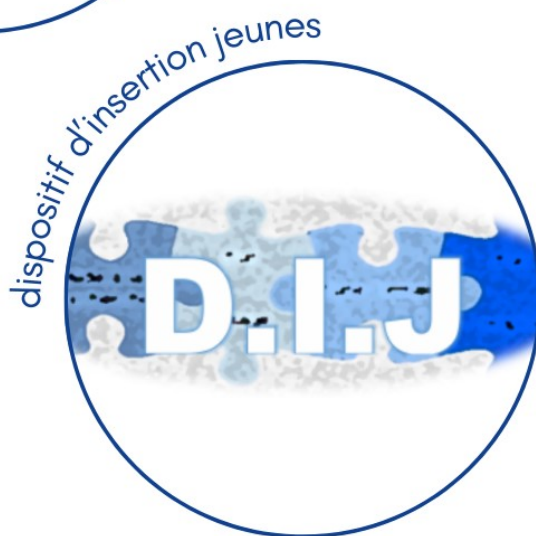


Table des matières

Introduction	2
Organigramme	6
SAFED	7
Les demandes	7
Accueil Immédiat	8
Accueil Insertion	12
Dispositif Service de suite	17
Les prestations proposées	18
AUVIV	24
Les stages de responsabilisations	28
Les enquêtes de personnalités pré-sentencielles	28
Dispositif Hors les Murs – accompagnement des victimes AUVIV	29
DIJ	33
Les prestations proposées	41

Introduction :

Une année très intense sur l'ensemble des dispositifs portés par le Centre d'Hebergement en Réinsertion Sociale.

1 - Au niveau de l'activité :

Un contexte de hausse des violences intrafamiliales en Haute-Saône qui s'est ressenti sur les dispositifs de l'AHSSEA associés à la lutte contre les violences conjugales.

- Des taux d'occupation proche des 100% sur le SAFED et AUVIV.
- Des prises en charges en nombre sur le SAFED, avec une augmentation de 25%.
- Une augmentation dans le nombre de personnes accueillies mais avec des retours au domicile plus important que les années passées. Entre le souhait des partenaires, la volonté des personnes à instant T et le prisme de vouloir tout quitter sont autant d'arguments qui expliquent pour certaines situations le retour à domicile. Le cycle des violences conjugales prend tout son sens dans ces situations. Ces femmes repartent en ayant connaissance des dispositifs et des leviers possibles. Certaines ressollicitent le dispositif quelques mois plus tard.
- Concernant les problématiques, on constate une évolution des troubles psychiques et des addictions multiples qui peuvent être la conséquence des traumatismes liés aux situations de violences conjugales.

2 - Au niveau des ressources humaines :

Un environnement au niveau des ressources humaines équivaut au contexte national. Des départs de travailleurs sociaux vers des postes plus attractifs en termes de rémunération et de conditions de travail (ex-télé/travail).

Cette réalité amène les cadres à s'interroger sur les priorités de la mission d'un CHRS. Le départ des professionnels expérimentés, l'arrivée de nouveaux embauchés qui hésitent, les orientations budgétaires qui évoluent sans cesse, mettent régulièrement le projet d'établissement en mouvement.

En 2023, deux départs de salariées expérimentées, remplacées par deux professionnels de la protection de l'enfance.

Sur AUVIV, embauche d'un travailleur social pour compléter l'existant en lien avec une augmentation de l'offre de service en lien avec la Coordination du CPCA les Remparts.

3 - Actions/ Projets :

SAFED :

En 2023, l'**activité Past'Elles** a été mise en œuvre en partie par des séances d'Art thérapie et des activités en interne.

15 séances ont eu lieu sur l'année, soit 18 Femmes accompagnées pour un retour ou une découverte de l'estime de soi.

- Réponse à l'appel à projet 2023 pour l'Accueil Femmes Victimes de Violence :
- 2 Places supplémentaires SAFED.

AUVIV : Poursuite du développement de l'offre de service en lien avec la mise en œuvre du Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA). La difficulté de ce dispositif étant la lisibilité à court terme des financements alloués et par conséquent de pouvoir réajuster en permanence l'organisation (Hébergement, Hors les murs, Volontaires, Enquêtes de personnalité, Stages de responsabilisation ...)

DIJ : Le Dispositif d'Insertion Jeunes né d'une mutualisation entre les jeunes résidents FJT et les jeunes résidentes SAFED a un taux de réussite positif au regard des profils accueillis. Les situations des jeunes se dégradent tant du point de vue de leur santé psychique que de leur volonté de s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Projet communs CHRS :

- Finalisation du Projet établissement 2023 /2027
- Finalisation DUERP

Participation du SAFED/AUVIV/DIJ à des instances locales :

Nom de l'instance	Objet du temps de travail	Date et lieu de rencontre
COFIL VIF 70 (Tribunal+gendarmerie, commissariat de police, déléguée des droits des femmes...)	Amélioration de la chaîne pénale et fonctionnement avec les associations. Points de situations	2 fois par an au Tribunal
Comité locale d'aide aux victimes	Orientations stratégiques nationales + organisation inter dispositifs +suivies situations	2 fois par an à la Préfecture
Journées intervention VIF	1 colloque partenariale avec les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes Brigade de protection des familles,	4 fois par an
Formation/sensibilisation VIF	Présentation des services et missions SAFED/AUVIV	2 fois 2 jours
Représentation du SAFED à la préfecture	Journée internationale du droit de la femme	1 fois /an
Réunion technique SIAO	Point fonctionnement + déploiement de nouvelles offres de service sur le département	2 fois par an
Commission SIAO	Evaluation et suivi des demandes en CHRS	24 réunions par an (2 fois par mois)
Présentation des services SAFED/DIJ/AUVIV	SIAO, IFSI, Conseil départemental, Bourdault, Mission Locale, IRTS, éducation nationale...	10 fois par an
Réunions pour conventions Partenariales	France Addictions, ordre de Malte, CMP, CIDFF, SPIP, UDAF, IREPS..	10 fois par an
Coordination interdépartementale Haute-Saône / Territoire de Belfort	Réunion interdépartementale avec les DDFE 70/90, le 70/90 et Auviv	3 fois par an

Directrice du cabinet de la préfecture	Visite et échange sur le dispositif AUVIV	1 fois par an
Audience solennelle du Tribunal de Vesoul	Rapport activité du Tribunal de Vesoul	2 fois par an
Procureur de la République	Convention Auviv et Tribunal	1 fois par an
Mission Locale	Sensibilisation au dispositif DIJ	3 fois par an
Maison des Adolescents	Coordination partenariale avec la référente du DIJ.	2 fois par an

Elodie GRESSET
Directrice

José DA SILVA
Chef de service

Sabine STERPIONE
Psychologue 0.30 ETP
(démission)
Isabelle CLEMENT
A compter du 20.09.2023

Laurence LEGRAND-LAGNIER
Secrétaire de direction
1 ETP

CHRS
Hébergement IMMEDIAT – INSERTION – HORS LES MURS

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Armandine BRULEY (Démission au 01.09.2023)	1 ETP
Elodie BARBE Congé parental 0.20	0.80 ETP
Fanny FRANCOIS Congé parental 0.20	0.80 ETP
Elisa SIMON A compter du 07.08.2023	1 ETP
Solène LIGEY A compter du 16.10.2023	1 ETP
Marie-Christine BESANCENEZ (Départ à la retraite le 01.04.2023)	1 ETP

GESTION DES LOGEMENTS

Bénédicte MENIGOZ Maitresse de maison	0.50 ETP
Anne-Marie MARQUES Agent de service	0.10 ETP

AUVIV

DIJ

Geoffroy KAPRAL
1 ETP

Hélène VIVIER
1 ETP

Sébastien PICARD

1 ETP

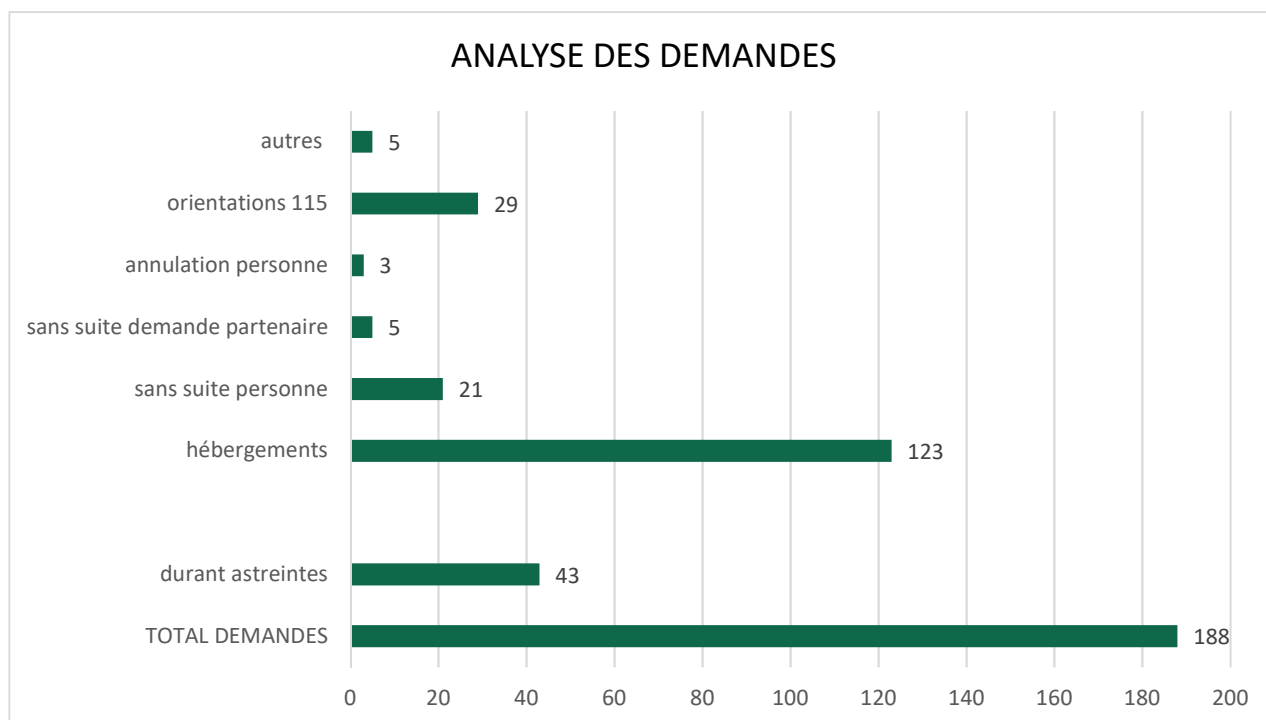
LES DEMANDES

En 2023, le SAFED a été récepteur de 188 demandes de prises en charge dont 123 ont abouti à un hébergement sur le service.

- 47 en hébergement immédiat
- 76 en hébergement Insertion

- 43 demandes durant les astreintes

- 63 demandes qui n'ont pas abouties
 - 21 sans suite de la personne demandeuse
 - 5 sans suite demande émanant d'un partenaire
 - 3 annulées par la personne demandeuse
 - 29 orientées au 115 faute de place
 - 5 autres (conseils ou mauvaise orientation)



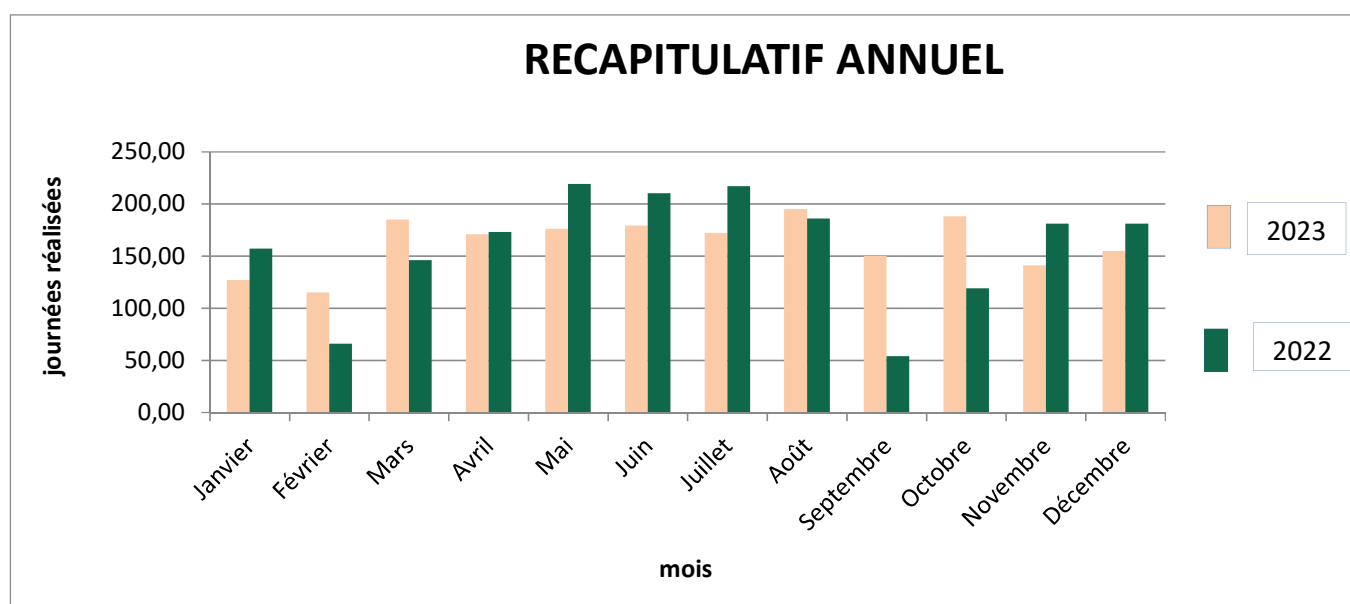
On note une augmentation du nombre de prise en charge sur le SAFED en 2023 en corrélation avec l'augmentation du nombre de sollicitations de victimes de violence intrafamiliales en Haute Saône.

A noter 43 des demandes reçues ont été faites durant l'astreinte et 29 ont été orientées vers le 115 faute de place au SAFED.

ACCUEIL IMMEDIAT

Un lieu identifié pour l'accueil 24h/24, de jour comme de nuit, du lundi au dimanche. L'accueil se fait en urgence, en situation de crise, qui demande une attention importante et une empathie du professionnel au moment de l'installation. Une première démarche pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales caractérisées par des allers et retours de connaître le fonctionnement et la possibilité de travailler sur le phénomène de l'emprise. Les sentiments de honte, de culpabilité, de peur restent des freins très prégnants en amont et tout le long de la prise en charge.

L'accueil dans un collectif peut avoir des avantages pour éviter l'isolement mais les personnalités et les pathologies restent diverses et contraignent le mode d'intervention collective.



Journées théoriques	186	168	186	180	186	180	186	186	180	186	180	186	2190
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
HU 2023	127	115	185	171	176	179	172	195	150	188	141	155	1954
%	68	68	99	95	95	99	92	105	83	101	78	83	92%
HU 2022	157	66	146	173	219	210	217	186	54	119	181	181	1909
%	84	39	78	96	118	117	117	100	30	63	100	97	87%

Taux annuel 2023 d'occupation 92 % **soit + 5 % par rapport à 2022**

Personnes présentes au 31.12.2022 :

6 personnes sur une capacité d'accueil de 6 – soit 5 femmes et 1 enfant

Orientations 2023

➤ Nombre d'entrées :

47 personnes entrées en 2023

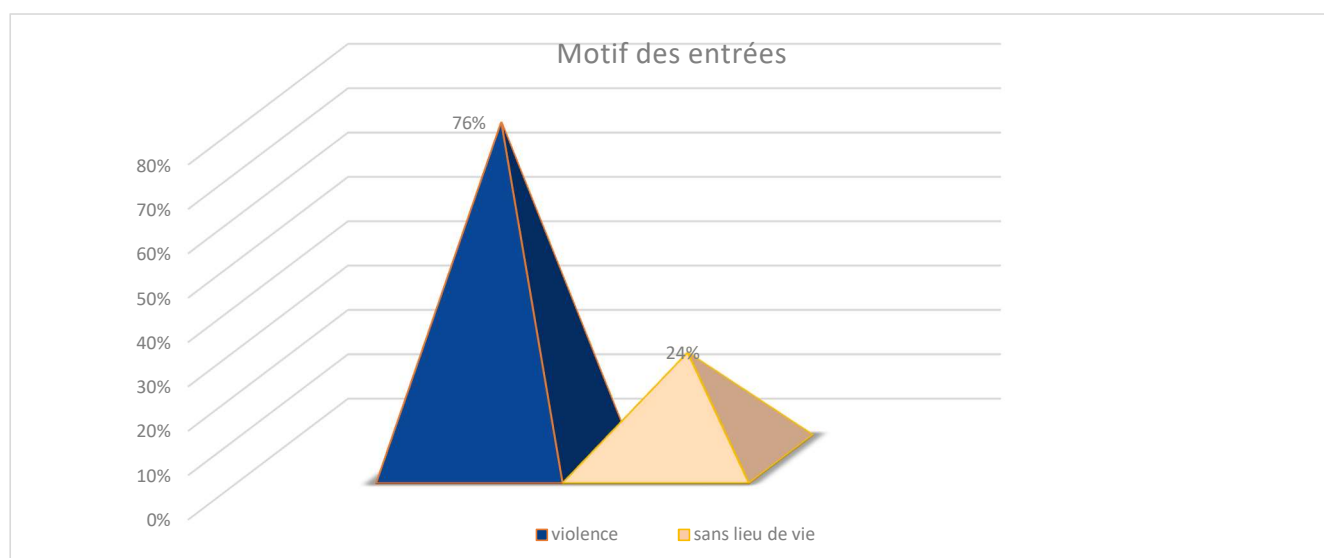
2022	2023
29 personnes	47 personnes
16 femmes et 13 enfants	29 femmes et 18 enfants

➤ Les âges

18 /25 ans	25 /35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ 55 ans
7	6	10	3	3

Toutes les tranches d'âges ont augmenté excepté celle des + 55 ans à l'inverse de 2022

Motifs des entrées



Augmentation de 5% des entrées pour motif de sans lieu de vie

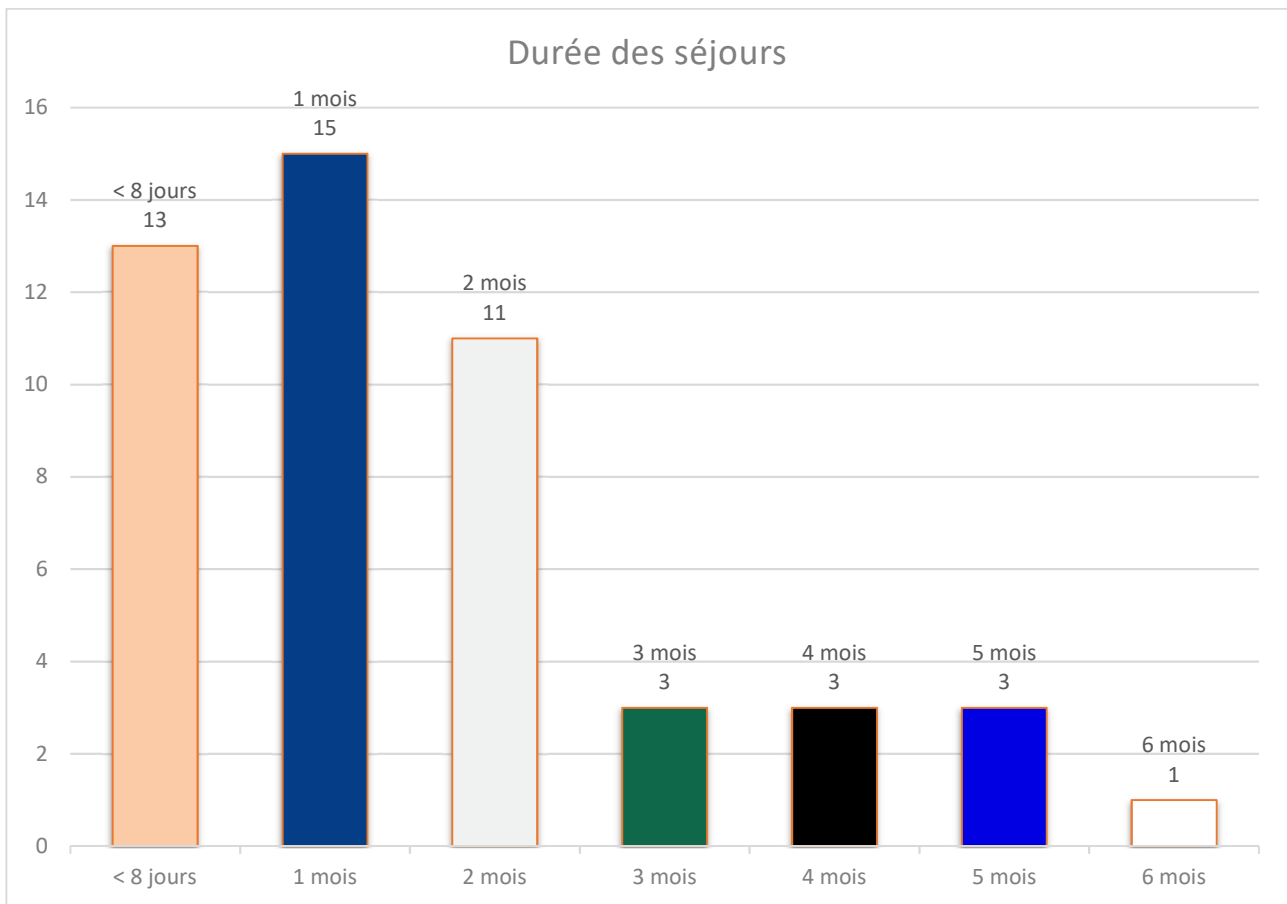
Prises en charge globale en hébergement immédiat sur l'année 2023

2022	2023
35 (22 femmes+ 13 enfants)	53 (34 femmes + 13 enfants)

➤ Les enfants :

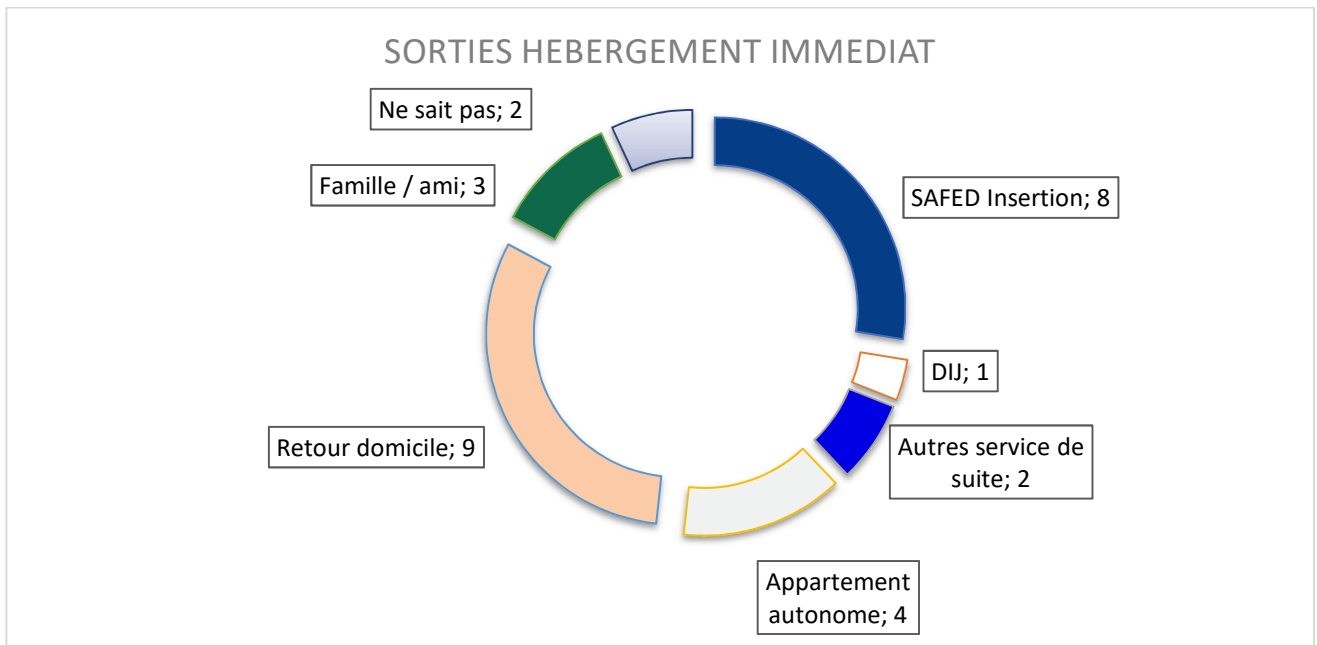
- **6 enfants accueillis avaient – de 3 ans (1 en 2022)**
- **7 enfants avaient entre 3 et 10 ans**
- **6 enfants avaient entre 10 et 17 ans**

➤ La durée



La durée moyenne d'hébergement en 2023 sur l'hébergement Immédiat est de 1,5 mois soit 42 jours (Pour info 65 jours en 2022). Un accueil en urgence plus important qu'en 2022 mais une durée de prise en charge plus courte.

Orientations à la suite de l'hébergement immédiat :



Sur 29 situations (femmes et enfants compris, 53 personnes au total)

9 situations sont retournées à leur domicile

8 situations ont poursuivi l'accompagnement en Hébergement d'insertion

6 situations sont sorties vers un logement autonome avec un accompagnement Hors les Murs.

Ces chiffres démontrent les réponses possibles offertes par l'offre de service du SAFED afin de répondre aux besoins des résidentes.

ACCUEIL INSERTION

Les orientations et les validations par la commission SIAO.

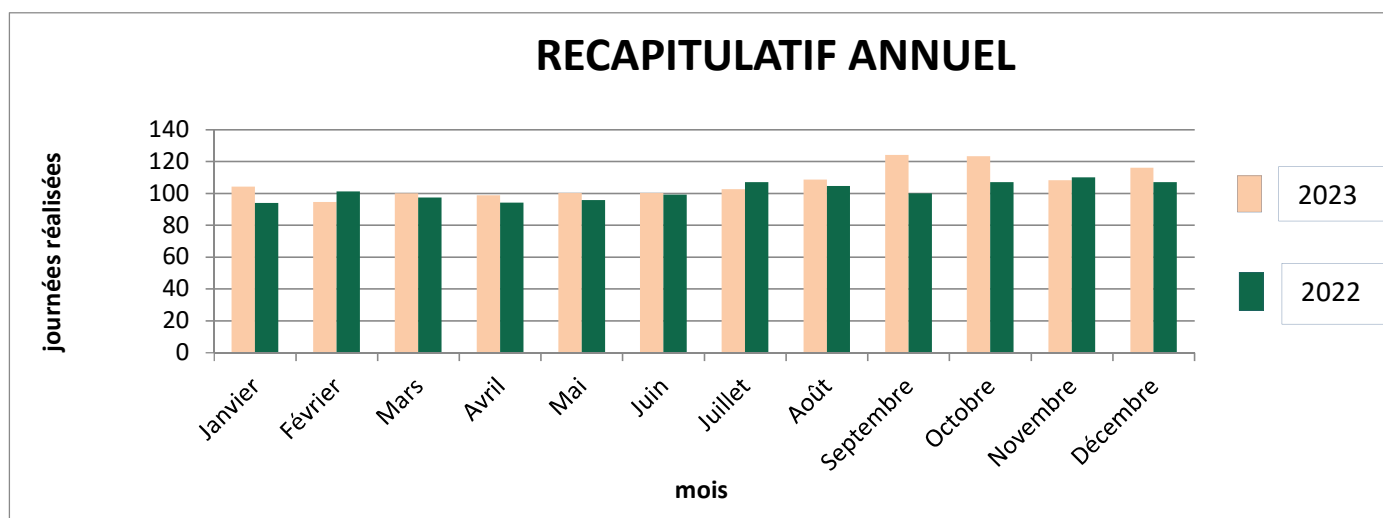
Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est un service permettant la mise en réseau des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. La commission est composée par des représentants des établissements et de la DDETSPP. Le SIAO centralise les demandes d'hébergement et propose une orientation en fonction des souhaits des personnes et des problématiques recensées.

Concernant le SAFED, les personnes peuvent être orientées sur le dispositif « Insertion » ou « Hors les murs » en fonction des besoins repérés lors de l'entretien de demande. Les personnes en insertion sont accueillies sur des appartements en diffus sur l'agglomération Vésulienne. Ce dispositif est composé de 24 places (femmes + enfants). Le service fonctionne 24h/24h, 365 jours par an, une astreinte permet de répondre soit par téléphone, soit physiquement dans le cadre d'une installation.

Les objectifs de travail concernant l'hébergement en insertion :

- 🚧 **Préparer un nouveau projet de vie en lien avec la modification du schéma familial**
- 🚧 **De poursuivre ou s'engager dans une démarche de soins**
- 🚧 **De s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle/d'insertion sociale**
- 🚧 **De préparer une démarche d'insertion par le logement**

Taux annuel 2023 d'occupation 107 % soit **+ 29 % par rapport à 2022**



Journées théoriques	744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720	744	8760
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
CHRS 2023	775	635	744	711	745	722	763	809	893	917	780	863	9357
%	104	94	100	99	100	100	103	109	124	123	108	116	107 %
CHRS 2022	699	680	724	678	712	714	797	779	720	796	793	796	8888
%	94	101	97	94	96	99	107	105	100	107	110	107	78 %

Personnes présentes au 31.12.2022 :

27 personnes sur une capacité de 24 - soit 15 femmes et 12 enfants

Orientation en 2023 :

➤ Nombre d'entrées :

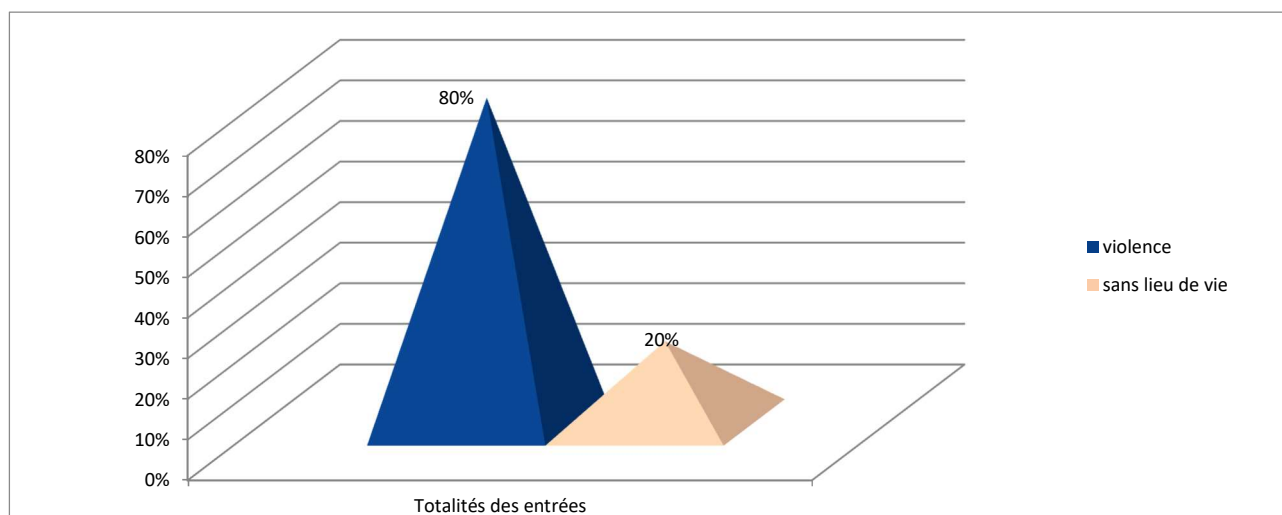
2022	2023
68 personnes	76 personnes
34 femmes et 34 enfants	41 femmes et 35 enfants

➤ Les âges

18 /25 ans	25 /35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ 55 ans
6	25	4	4	2

Très nette augmentation de la tranche 25 à 35 ans

Motifs des entrées



On constate une hausse des situations de violences conjugales et également une hausse des sollicitations pour les femmes en situation d'exclusion.

Prise en charge globale sur l'année 2023

➤ Les personnes hébergées :

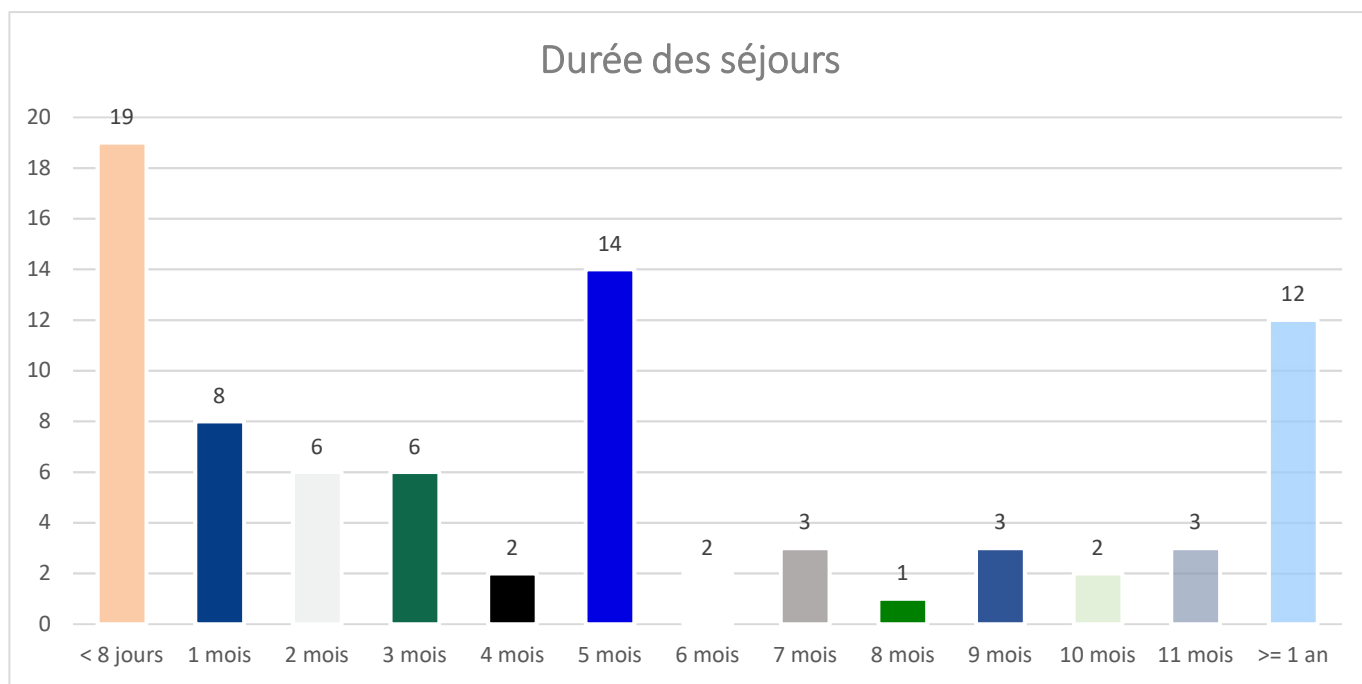
2021	2022	2023
53 personnes	88 personnes	101 personnes
35 femmes et 18 enfants	46 femmes et 42 enfants	55 femmes et 46 enfants

En deux ans, le SAFED a doublé le nombre de personnes accueillies en hébergement Insertion.

➤ Les enfants :

- 10 enfants accueillis avaient – de 3 ans ↑
- 19 enfants avaient entre 3 et 10 ans ↑
- 6 enfants avaient entre 10 et 17 ans ↓

➤ La durée :



La durée moyenne d'hébergement en 2023 sur l'hébergement en Insertion est de 6 mois. Les hébergements de plus d'un an ont doublé par rapport à 2022. Cependant, une nouveauté cette année, 19 personnes ont demandé un hébergement au SAFED et sont parties avant mois de 8 jours de présence. Face à la demande très importante d'accueil d'urgence sur l'année 2023, nous avons été autorisés à répondre sur les places vacantes de l'hébergement en insertion.

➤ Nature de l'accompagnement / Répartition du temps de travail des Travailleurs sociaux :

Assurer un accueil sécurisant

20 %

- Apporter un étayage empathique
- Evaluer les besoins de premières nécessité (alimentaires , hygiènes, vêtements
- Repérer les urgences vitales médicales et médico-psychologiques
- Modalités de sécurisation du lieu hebergement (veilleur, anonymat du logement, téléphone de secours, interphone..)
- Conseils relatifs à sa sécurité personnelle et immédiate (tracabilité des appels, courrier...)

Informé , conseiller et soutenir la personne tout au long des procédures judiciaires

15 %

- Informer et soutenir la personne en matière d'accès aux droits (aides aux victimes, juriste, avocat, service de police et gendarmerie...)
- Soutenir dans la recherche de preuve des violences subies nécessaires a la procédure judiciaire (certificat medical, Unité Médico Judiciaire d'Aide aux Victimes, photos, textos, témoignages..)

Accompagner la restauration de la santé physique et mentale

25 %

- Savoir repérer les signes évoquant les répercussions de la violence vécue sur la santé mentale(
- comportement, humeur , estime de soi, pensées,
- Présenter à la personne les possibilités en interne, psychologue ressource, groupe de paroles , art thérapie...)et externe (medecin, gynécologue, addictologue, ..)

Soutenir le renforcement des compétences face aux violences

25 %

Utilisation de l'écoute active afin de percevoir la situation qu'a la personne de sa situation , clarifier les faits survenus par le passé, reformuler et préciser les éléments du récit. Repérer les mécanismes liés à la victimisation afin de réajuster l'intervention en fonction de sa position:

La négation: la personne refuse d'admettre qu'elle est objet de violence

La culpabilisation: elle se considère responsable de la situation

La prise de conscience: changement possible

La prise en charge personnelle de sa vie :

perspective d'un nouvel engagement.

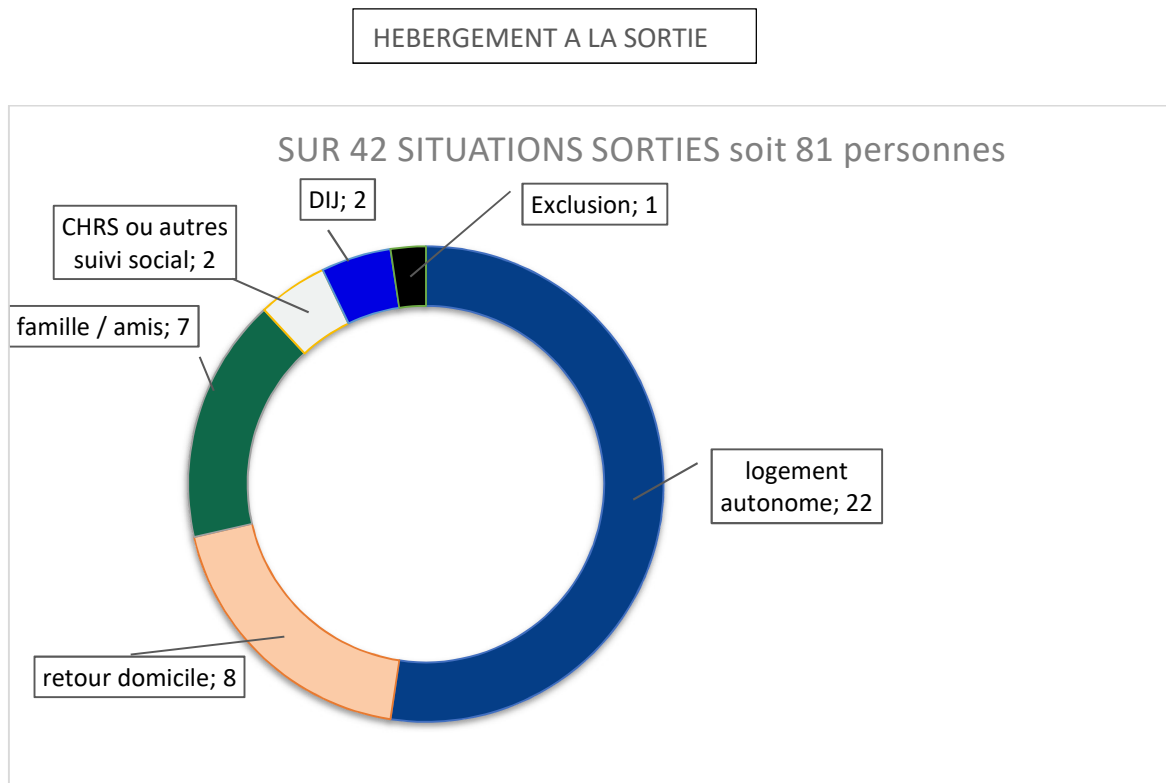
Repérer et valoriser les stratégies d'adaptation positive de la personne face aux difficultés.

Favoriser l'autonomisation économique et sociale

15 %

- Soutenir la gestion de l'autonomie quotidienne
- Accompagnement à la formation et à l'emploi.
- Accompagnement à l'accès au logement

➤ La sortie d'hébergement

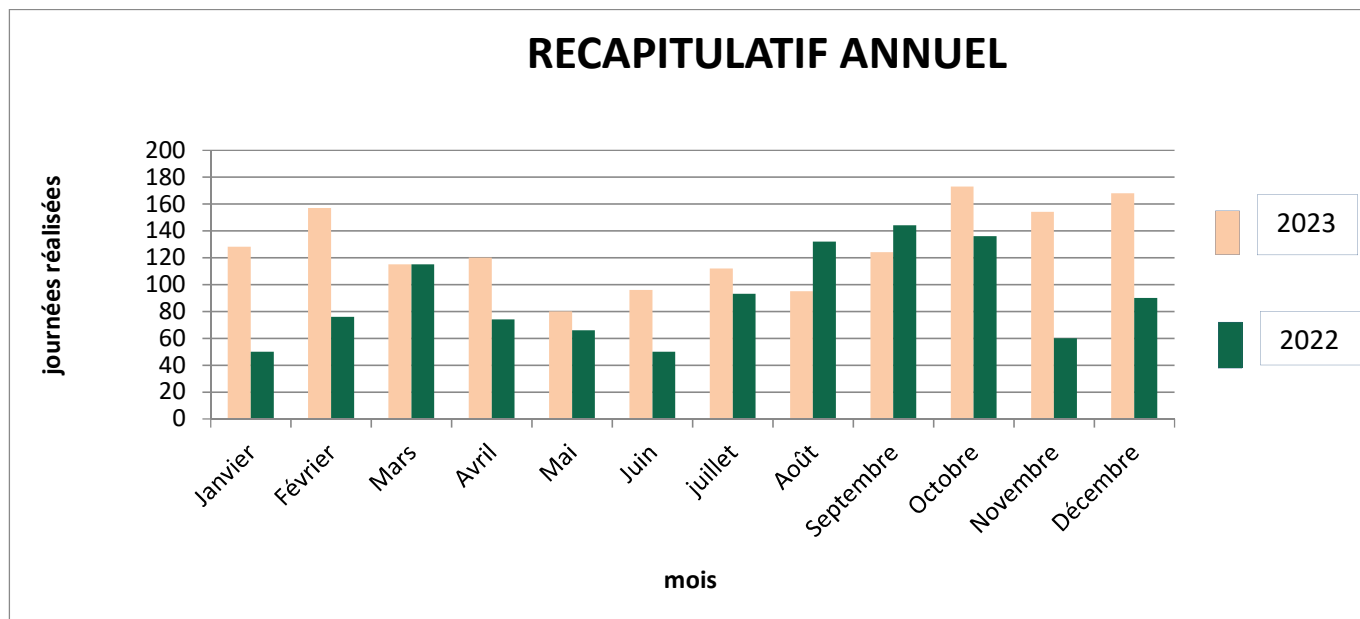


- 22 situations sont sorties en appartement autonome, dont 18 ont demandé un suivi Hors les Murs. L'orientation de la politique de l'Etat du logement d'abord reste très active au SAFED. Le suivi hors les murs permet d'accompagner les personnes jusqu'à l'audience correctionnelle et de poursuivre le travail engagé avec le même référent.

Dispositif Service de suite

En 2023, une subvention a été allouée par la DDTESPP pour assurer l'accompagnement des personnes sorties vers le logement autonome après un passage en hébergement insertion. Pour faire face à une forte augmentation des personnes hébergées à l'hôtel, un accompagnement a pu être proposé pour 5 situations afin d'être accueilli rapidement sur les places disponibles du SAFED.

Taux d'occupation annuel 103 %



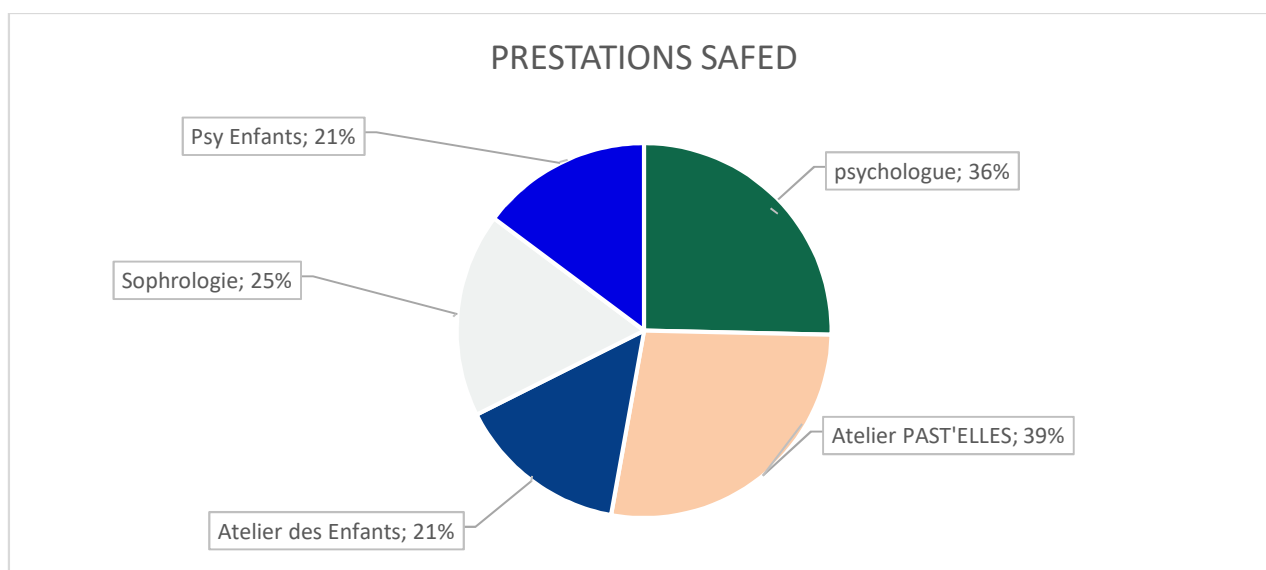
Journées théoriques	126	120	126	120	126	120	126	126	120	126	120	126	1482
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
Hors les murs 2023	128	157	115	120	80	96	112	95	124	173	154	168	1522,00
%	102	131	91	100	63	80	89	75	103	137	128	133	102,70
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
Hors les murs 2022	50	76	115	74	66	50	93	132	144	136	60	90	1086,00
%	40	63	91	62	52	42	74	105	120	108	50	71	69,84

Prise en charge globale sur l'année 2023

28 Situations : soit 56 personnes (28 femmes et 28 enfants)

La durée moyenne de prise en charge : 92 jours soit 3 mois

Participations aux prestations proposées :



De part la contractualisation du CPOM 2021-2025, nous pouvons encore faire bénéficier les résidentes de prestations rattachées à la dotation globale de financement.

Ces accompagnements restent plus que nécessaire pour les personnes qui sortent plus rapidement vers un logement autonome. La notion de logement d'abord est une étape dans la démarche d'autonomie mais insuffisante sur la reconstruction psychique des personnes (femmes et enfants) victimes de violences conjugales. Le dispositif de droit commun ne permet pas d'accéder à ce type de prestations.

➤ Atelier Past « elles »

Dans le cadre de notre engagement envers les femmes accompagnées par le SAFED, et en particulier celles ayant été confrontées à un contexte de violences conjugales nous animons un Atelier appelé « Past « elles ». Ce dernier leur permet d'évoluer dans un environnement bienveillant, visant à faciliter leur processus de reconstruction personnelle. Notre initiative a pris la forme d'une série d'activités planifiées et adaptées en fonction des besoins identifiés.

L'importance d'un tel atelier réside dans sa capacité à transcender les barrières psychologiques, émotionnelles et sociales induites par leurs expériences traumatisantes. Nous leur offrons un espace sécurisé où elles peuvent se réunir entre pairs, partageant des expériences similaires. La présence d'un professionnel qualifié au sein de l'atelier permet d'approfondir la réflexion sur des thèmes prédéfinis : égalité des sexes, partage des tâches au sein d'un foyer, respect de ses propres limites, droits des femmes, consentement, sexualité, parentalité et incidence de l'exposition aux violences conjugales sur les enfants, *etc.* encourageant ainsi la réflexion et la résilience.

L'objectif primordial de cet atelier est d'accompagner ces femmes dans leur parcours vers la reconstruction en leur offrant un espace pour exprimer leurs émotions, développer une estime de soi altérée, obtenir des informations, et reconstruire des relations sociales saines.



Pour cette année 2023, ont été proposés :

ATELIERS PAST'ELLES				
Nombre de personnes	Nombre d'ateliers	Thématique des ateliers	Supports utilisés	
			Sorties extérieures	Ateliers créatif
29	6	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions des femmes dans le monde • Sexualité et relations affective • Travaux manuels 	<u>Vesoul et environs</u> Cinéma	<u>Salle PAST'ELLES</u> En partenariat avec l'IREPS Les tricoteuses
18	36	ART THERAPIE		Amélioration de la confiance en soi et en les autres
38	114 séances individuelles	SOPHROLOGIE		Favoriser et réduire le stress des résidentes

L'année 2023 a été une année particulière concernant l'animation des Ateliers Past 'elles. En effet, la professionnelle qui animait l'Atelier depuis de nombreuses années est partie en retraite au 1^{er} avril. La travailleuse sociale qui a repris l'animation des actions collectives quant à elle est revenue de congé maternité le 14.08.2023.

Ainsi, la mise en place d'interventions extérieures par le biais de la session « Art thérapie » a permis de maintenir l'offre de service sur l'année.

➤ Bilan annuel 2023 en Art thérapie :

Réalisation d'accompagnement collectif de 2H30 pour 6 participantes par session. Il y a eu 3 sessions de 5 ou 6 séances sur l'année 2023.

L'objectif principal de ces séances d'art thérapie était l'amélioration de la confiance en soi et en les autres.

Les objectifs secondaires étaient : la gratification sensorielle, créer des liens, la valorisation, exprimer ses ressentis et prendre confiance en ses capacités. Bien que ces objectifs soient généraux, ils sont adaptés aux besoins des femmes accompagnées.

A la fin de chaque atelier, chacune des participantes remplit une fiche d'auto-évaluation... Ces fiches permettent de voir si l'atelier proposé est juste et si besoin de réajuster l'accompagnement.

Pour améliorer l'efficacité de cet accompagnement, l'idéal serait un suivi régulier (certaines participantes ne sont pas toujours assidues) : les participantes régulières montrent une réelle progression à travers les différents objectifs acquis de leurs besoins au fil des séances.

Autre point : 2H30 d'atelier peut être long et la plupart des participantes doivent partir avant la fin pour récupérer leurs enfants à l'école. Les prochains ateliers se feront sur 2H.

Le bilan général est très positif. L'art thérapie est un accompagnement qui plaît et convient beaucoup aux personnes accompagnées par le SAFED. Les objectifs secondaires sont acquis en fin de session pour chacune d'elle, seul l'objectif principal demande du temps pour l'acquisition. Les femmes ayant participé apprécient ce moment de partage, durant l'atelier elles ne voient pas le temps passer, elles profitent d'un total lâcher prise et sont régulièrement surprises de ce qu'il peut ressortir de leur création.

➤ **Atelier des enfants :**

Mode d'interventions et objectifs :	Approche individuelle	Approche Collective
L'arrivée des enfants au service	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les enfants, • Les premiers mots sont décisifs, • Savoir les rassurer sur le changement de lieu de vie, de son environnement. 	Utiliser le groupe comme stimulant et soutien grâce à l'échange des expériences vécues.
Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer le phénomène de violence, • Les rejoindre dans leur réalité dans leur ressenti, • Travailler le sentiment de culpabilité, • Echanger avec l'enfant que son père, • Ne pas lui interdire, • Pouvoir l'aider à dire ce dont il a envie... 	<p>Leur redonner leur place d'enfant, l'idée étant de permettre aux enfants de prendre soin d'eux.</p> <p>Accompagner les enfants dans leurs reconstructions.</p> <p>Les accompagner à construire des souvenirs positifs.</p>
Temps psychologiques dédiés	Entretien psychologique avec mère et enfants.	Double accompagnement socio psychologique lors des ateliers collectifs

➤ **Évaluation du projet :**

PRISE EN CHARGE				
Nombre Enfants pris en charge	Nombre d'ateliers Collectifs	Thématique ateliers des enfants	Supports utilisés	
			Sorties extérieures	Ateliers créatif
27	17 ateliers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévention des conduites violentes ✓ Apprentissage des modes relationnels ✓ Valorisation estime de soi ✓ Retrouver une place d'enfant ✓ Valorisation du partage et du respect des autres 	Lieu : Vesoul et ses environs - Parc de la Guinguette, - Piscine, - Espace Villon, - Lac de Vaivre, - Europa-Park, - Zoo de Mulhouse, - Activités en plein air.	Salle Past'Elles - Goûters anniversaire, - Chasse aux trésors, - Jeux de société et pâtisseries, - Ateliers cuisine, - Ateliers créatifs, - Jeux collectifs
IMPACT SOCIAL				
	27 enfants accompagnés	Enfants âgés 3 A 15 ans		
	<p>L'atelier permet d'accompagner les enfants dans leur reconstruction, reprendre leur place d'enfant, pour avoir un espace pour fêter chaque anniversaire, découvrir de nouvelles activités, capturer des souvenirs grâce à la prise de photos. C'est l'idée de créer des souvenirs positifs.</p> <p>L'atelier permet également aux enfants d'échanger et de partager ensemble des éléments de leur histoire de vie, dans un espace et avec des enfants vivant des situations similaires. Cet espace permet d'accompagner une prise de recul sur ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent.</p> <p>L'atelier des enfants permet également le travail d'un lien de confiance entre l'adulte et l'enfant, bien souvent mis à mal lorsqu'ils ont vécu des violences intra-familiales. Cet espace permet également, autour de goûter et de fêtes d'anniversaire de travailler le lien enfant-mère et de favoriser l'accompagnement et le soutien dans les fonctions parentales.</p>			

➤ Prise en charge des enfants victimes de violences conjugales :

Depuis janvier 2022 nous proposons un espace thérapeutique d'expression des émotions et des besoins aux enfants ayant été exposés aux violences intra-familiales. Les consultations ont lieu les mercredis après-midi dans les locaux du SAFED.

Diverses médiations sont proposées aux enfants : dessin, cartes « émotions » « besoins », pâte à modeler, collage. Pour chaque enfant nous proposons un premier entretien en présence de la mère. Cette consultation permet de prendre connaissance de la situation de l'enfant, du contexte familial, d'expliquer le rôle du psychologue dans le cadre particulier des violences intra-familiales. Certains enfants viennent ensuite seuls en séance, d'autres ont besoin de la présence de leur mère.

Bilan quantitatif :

Nombre de familles concernées : 21

Nombre de Consultations mère enfant : 30

Nombre de consultations enfants : 24

Nombre de participation au groupe « l'atelier des enfants » : 3 (contre 7 en 2023) Echanges réguliers avec l'équipe de travailleurs sociaux (en présence, par téléphone, mail ou texto)

Bilan qualitatif :

Les enfants et leurs mamans sont venus avec plaisir à ces entretiens psychologiques. Lors de cette première rencontre le contexte familial est nommé (violences, départ précipité, arrivée au SAFED ou placement du père ou beau-père à AUVIV).

De nombreux enfants, encore très insécurisés par le vécu antérieur, ou en soucis pour leur mère, ont eu besoin qu'elle soit présente lors des entretiens.

Les enfants de vingt-et-une famille ont pu bénéficier de ces consultations psychologiques. Ils se sont approprié les différentes médiations (dessins, jeux libres, pâte à modeler, cartes émotions) pour identifier et exprimer leurs ressentis en lien avec leur situation singulière.

Le choix d'images et l'association de celles-ci a été apprécié par certains enfants qui ont pu se laisser aller à une forme de régression. La participation de la psychologue à l'atelier des enfants certains mercredis après-midi permet à chacun de se familiariser avec la professionnelle.

Le regard clinique sur la façon dont chaque enfant évolue au sein du groupe et avec ses pairs peut apporter des éléments complémentaires au point de vue éducatif. Plusieurs enfants, du fait de violences mutuelles ou de relations toxiques qui se poursuivent après la séparation, présentaient de graves troubles du comportement, nous avons dû faire appel aux services de pédopsychiatrie pour prendre le relais. Nous avons associé les mères des enfants, dans la mesure du possible.

Conclusion : Les enfants et les mamans ont bien investi l'espace thérapeutique proposé, certains plus régulièrement, d'autre plus ponctuellement.

Pour les travailleurs sociaux les observations cliniques de la psychologue qui reçoit régulièrement les enfants, sont des éléments précieux pour le suivi éducatif familial. Le soutien thérapeutique aux enfants ayant été exposés aux violences familiales est à poursuivre.

AUVIV

AUVIV constitue un sas de réflexion, par une mise en place d'actions et d'interventions auprès de l'auteur et apporte aussi une mesure de prévention pour la victime. Cet accompagnement doit faire prendre conscience à l'auteur que tout acte de violence est interdit, et de faire réfléchir sur les mécanismes qu'ils l'y conduisent.

L'équipe d'AUVIV fournit un bilan concernant l'évolution de l'auteur pendant la durée du placement et informe le cas échéant en cas de manquements aux obligations du contrôle judiciaire/ordonnance de placement ou du règlement. Le placement peut être révoqué à tout instant.

Pour les victimes restées au domicile, un bilan complet, réalisé par la référente sur la situation de la personne et des enfants permet de recenser les besoins. Une (ré)orientation vers les services ad hoc permet de stabiliser la situation si celle-ci le nécessite. Cet accompagnement n'est pas imposé à la victime mais simplement proposé. Un bilan écrit, rend compte au juge de l'évolution et des souhaits de la victime.

L'accompagnement est individualisé et s'appuie sur le développement des compétences des auteurs et des victimes.

Pour les auteurs, un accompagnement socio-éducatif basé sur des entretiens individuels et sur des temps collectifs permet de **développer des compétences**, de **favoriser la réflexion sur leurs comportements** et exigences vis-à-vis de leur entourage. La vie au sein du groupe renvoie, comme un miroir, une image sans concession qu'ils sont seuls à pouvoir modifier.

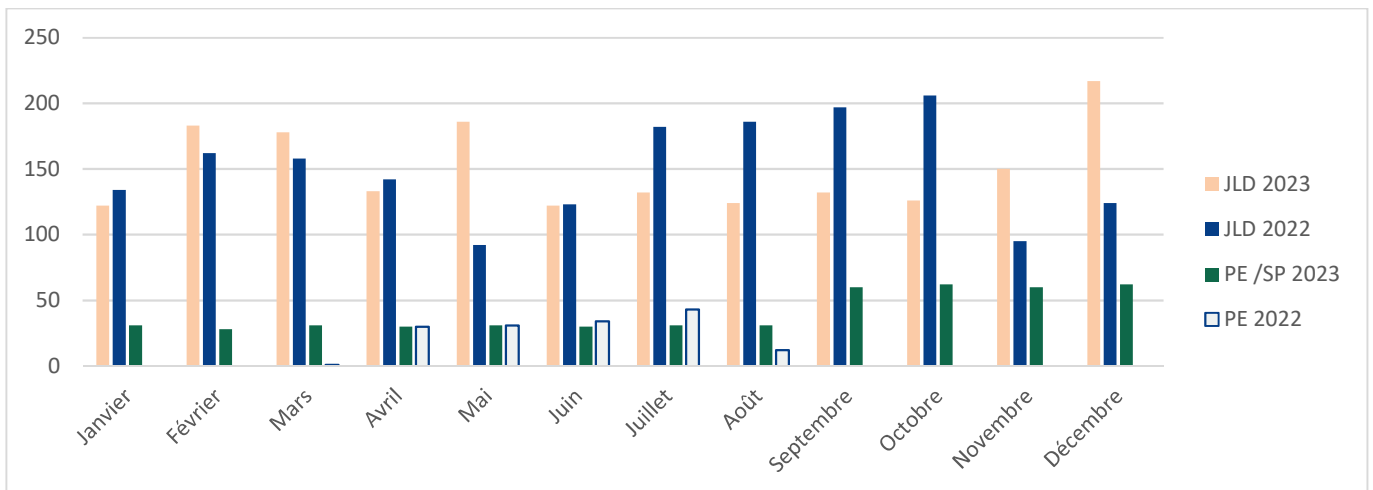
Parallèlement, un **accompagnement psychologique** individuel hebdomadaire et un travail de groupe mensuel permettent **d'amorcer une démarche de changement**.

Prescripteurs :

- Tribunal de Vesoul, convention en pré-sentenciel pour 5 places à l'année. (Avant jugement). Les personnes sont éloignées du domicile jusqu'à sa comparution en audience correctionnelle.
- SPIP, convention en post-sentenciel (après jugement). Les personnes sont en placement extérieur dans le cadre d'un aménagement de peine. 5 places à l'année.

Taux d'occupation selon les conventions :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
JLD 2023	122	183	178	133	186	122	132	124	132	126	150	217	1805
%	79	131	115	89	120	81	85	80	88	81	100	140	99
PE /SP 2023	31	28	31	30	31	30	31	31	60	62	60	62	487
%	20	20	20	20	20	20	20	20	40	40	40	40	26,68
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	TOTAL
JLD 2022	134	162	158	142	92	123	182	186	197	206	95	124	1801
%	144	193	170	158	59	82	117	120	131	133	63	80	114,00
PE 2022	0	0	1	30	31	34	43	12	0	0	0	0	151
%	0	0	1	20	20	23	28	8	0	0	0	0	18.85



Taux d'occupation annuel 2023 :

- en pré-sentenciel est de 99 %, le dispositif est très sollicité par le tribunal.

- en post-sentenciel est de 30%, le dispositif reste avec un taux assez faible. D'une part le dispositif Auviv est peu sollicité par les conseillers SPIP et le taux d'acceptation est de 1 personne sur 3. Les quelques condamnés qui sollicitent un aménagement de peine ont pour seul objectif de sortir d'incarcération sans se soucier de l'intérêt de réfléchir aux actes commis.

Personnes suivies au 31.12.2022 : 4

1 personne en JLD avec hébergement

3 personnes en JLD Hors les Murs

Orientations 2023

➤ Les accueils :

19 personnes entrées en 2023

11 en pré-sentenciel hébergés sur le dispositif

7 en pré-sentenciel Hors les Murs

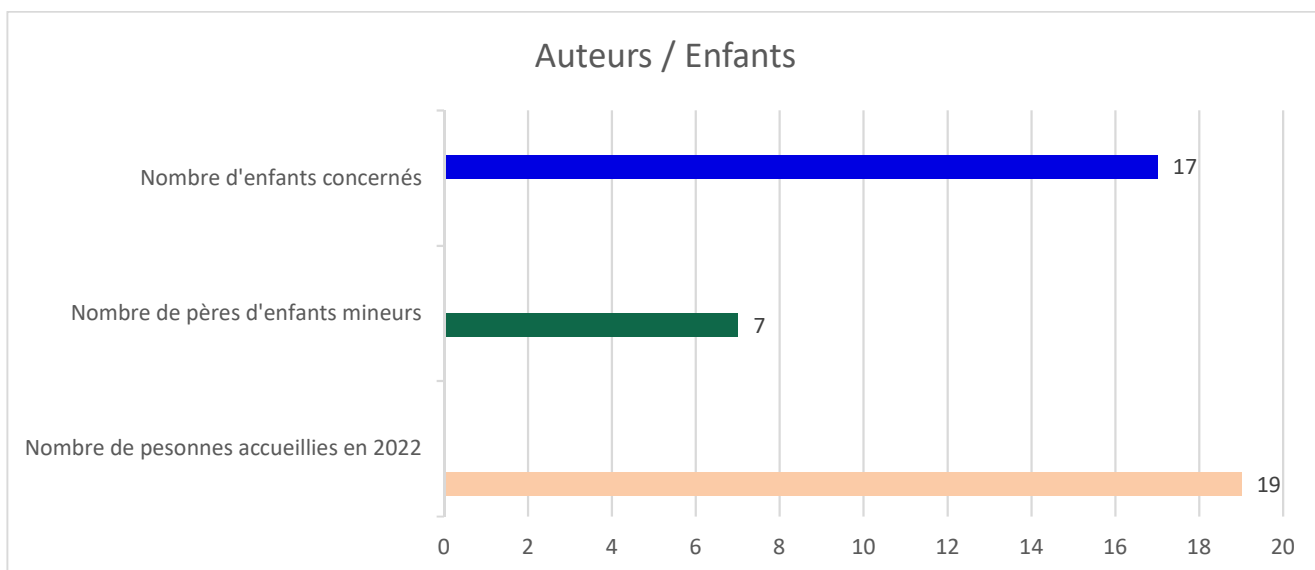
2 en post -sentenciel

➤ Les âges

- 18 à 25 ans 11 % ↑ 7 en 2022
- 25 à 35 ans 11 % ↓ 33 en 2022
- 36 à 45 ans 62 % ↑ 38 en 2022
- 46 à 55 ans 11 % ↑ 7 en 2022
- + 55 ans 5 % ↓ 13 en 2022

Très nette augmentation de la tranche 36 à 45 ans

➤ Les Enfants



Prise en charge globale sur l'année 2023

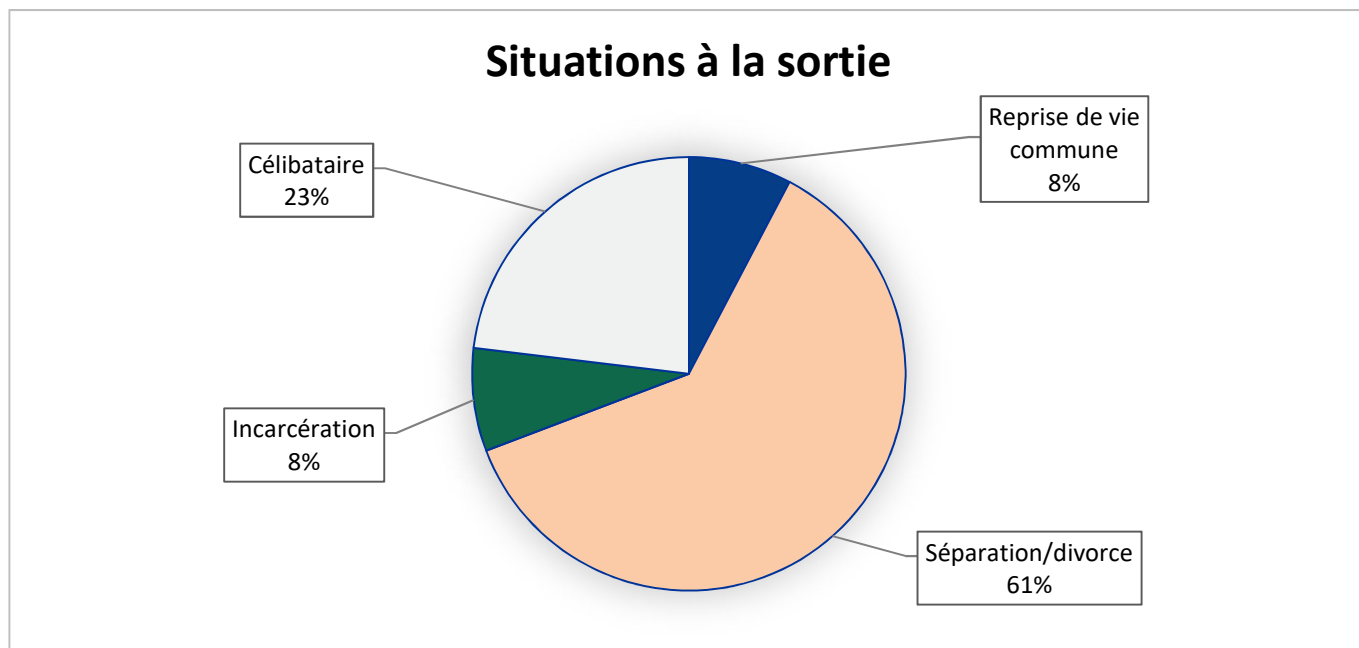
➤ Eviction du conjoint violent + Placement extérieur : 23 en 2023 contre 24 en 2022

A noter le placement d'une femme en 2023 en Hors les Murs.



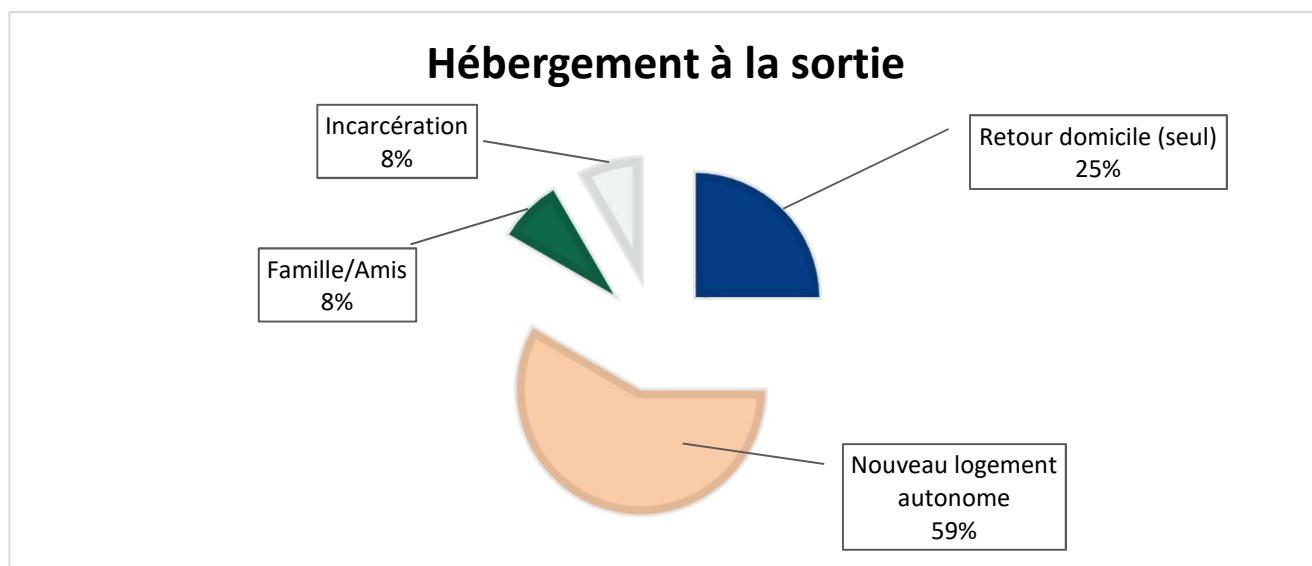
➤ La durée

La durée moyenne des prises en charge est de 126 jours soit 4 mois.



La tendance cette année a eu l'effet inverse de 2022 ; En effet, en 2022, 29 % des auteurs placés à AUVIV avaient repris la vie commune et seulement 4 % étaient sortis en logement autonome.

En 2023, 61% des auteurs se sont séparés à l'issue de la prise en charge d'AUVIV.



Cette année, un seul couple a décidé de continuer leur relation mais chacun dans son appartement et 59 % des sorties concernaient la prise de logement autonome. 25% des auteurs vivaient déjà seul dans leur logement au moment des faits. A noter également qu'il y a eu une incarcération mais qui a eu lieu à l'issue du procès et non durant la prise en charge AUVIV.

➤ **Les Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales et sexistes**

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la déléguée des droits des femmes et à l'égalité, AUVIV co-pilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. D'une durée de deux jours, cette condamnation **doit participer par la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs à la prévention de la récidive.**

Différents partenaires interviennent : Magistrats du siège et du parquet, CIDFF70, Corinne GUYONNET, Mohamed ACHIR, Service Médiation de l'AHSSEA.

Cette année, 6 stages ont pu être organisés. Soit 12 jours de coordination et d'animation du référent AUVIV.

- 91 auteurs étaient inscrits - **46 participants pour 2023.**

Lors du bilan 2023, un échange a eu lieu sur les relances possibles des personnes condamnées à réaliser les stages. En effet, la proportion entre les personnes convoquées et les personnes présentes posent question. La liste des personnes convoquées reste de la prérogative du SPIP.

➤ **Les enquêtes de personnalité en pré-sentencielles :**

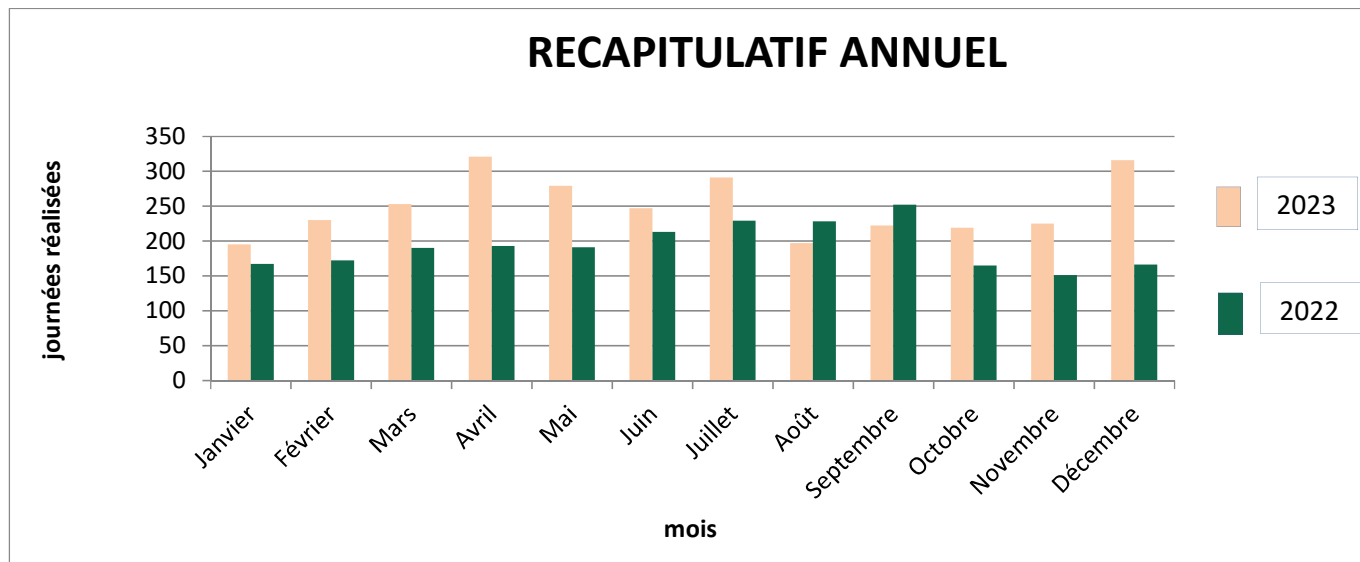
Depuis 2020, l'AHSSEA AUVIV assure les enquêtes de personnalités des lors qu'elles sont requises par le parquet dans le des procédures suivantes :

- Convocation par officier de police judiciaire
- Convocation par Procès-verbal

En 2023, le référent AUVIV, a réalisé 30 enquêtes de personnalités.

DISPOSITIF HORS LES MURS – L'accompagnement des victimes en lien avec AUVIV

Taux d'occupation



Journées théoriques	248	224	248	240	248	240	248	248	240	248	240	248	2920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Hors les murs 2023	195	230	253	321	279	247	291	197	222	219	225	316	2995
%	79	103	102	134	113	103	117	79	93	88	94	127	103
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Hors les murs 2022	167	172	190	193	191	213	229	228	252	165	151	166	2317
%	67	77	77	80	77	89	92	92	105	67	63	67	79

Taux d'occupation annuel 103 %

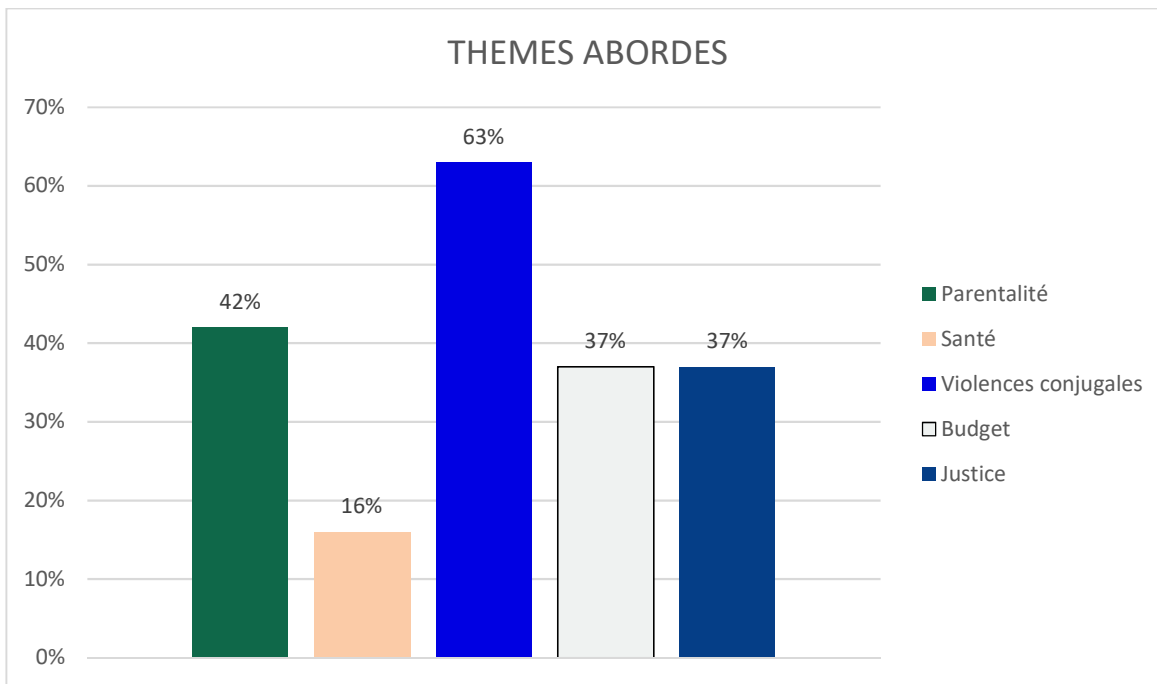
Prise en charge globale sur l'année 2023

28 Situations : soit 28 femmes et 28 enfants (56 personnes)

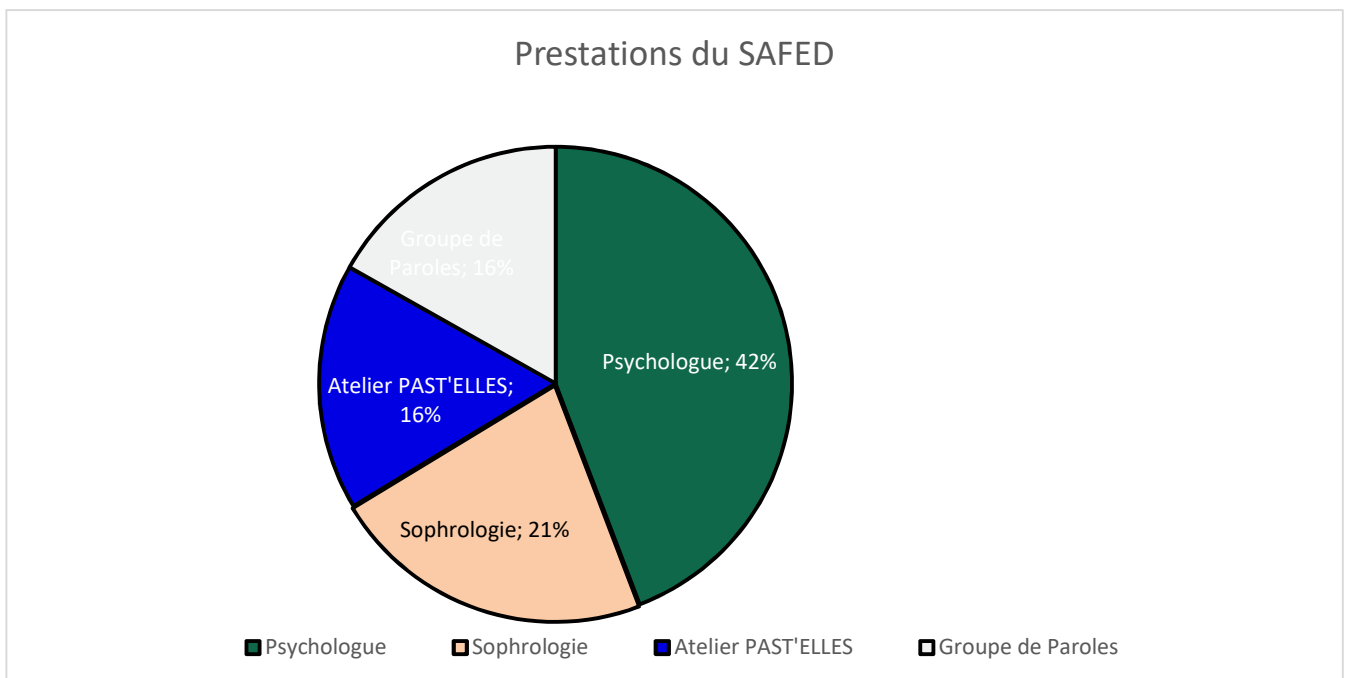
La durée moyenne de prise en charge : 92 jours soit 3 mois

La moyenne d'âge des victimes : 34 ans

61 % d'être-elles avaient des ressources dont pour 55 % provenant d'une activité professionnelle.



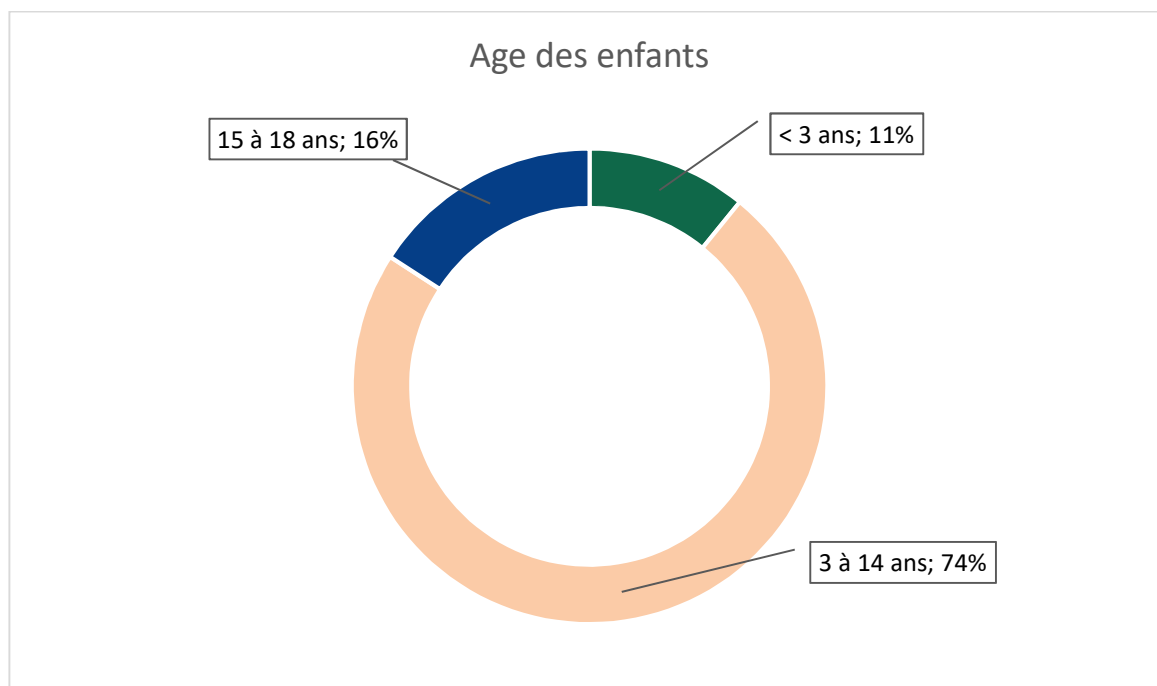
De façon générale, dès le début de l'entretien les victimes restées au domicile relatent la dernière scène de violence qui a mené l'éviction du conjoint hors du domicile. Cela permet à la victime d'être entendue, soutenue et de mettre des mots sur les émotions ressenties. Cette écoute permet une première reconnaissance de la violence conjugale et de poursuivre l'accompagnement sur les besoins de la personne.



Sur les 28 femmes accompagnées au titre du Hors les Murs, elles ont pu bénéficier des prestations dédiées à la reconstruction et au développement personnel afin de retrouver confiance en elles.

Les enfants :

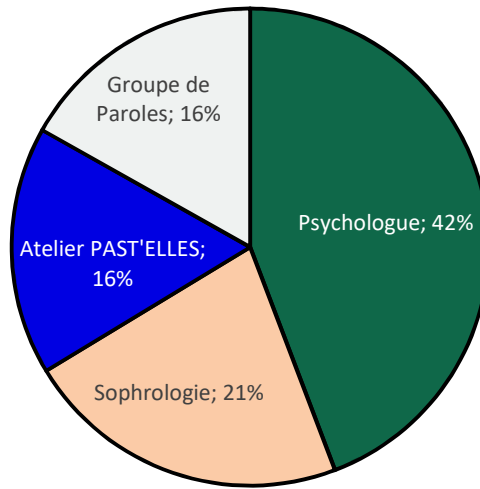
On protège désormais mieux les femmes. Il faut aussi protéger les enfants... Une proposition de loi va en ce sens et à reconnaître à l'enfant un statut de victime. « Même s'il ne reçoit pas les coups, un enfant est une victime directe de ces violences, elles impactent sa santé psychique et physique » Certains enfants développent un syndrome de stress post-traumatique. Ils doivent juguler des angoisses en permanence, ce qui ralentit leurs apprentissages. Un enfant évoluant dans un contexte de violences au sein du couple est un enfant maltraité et en danger.



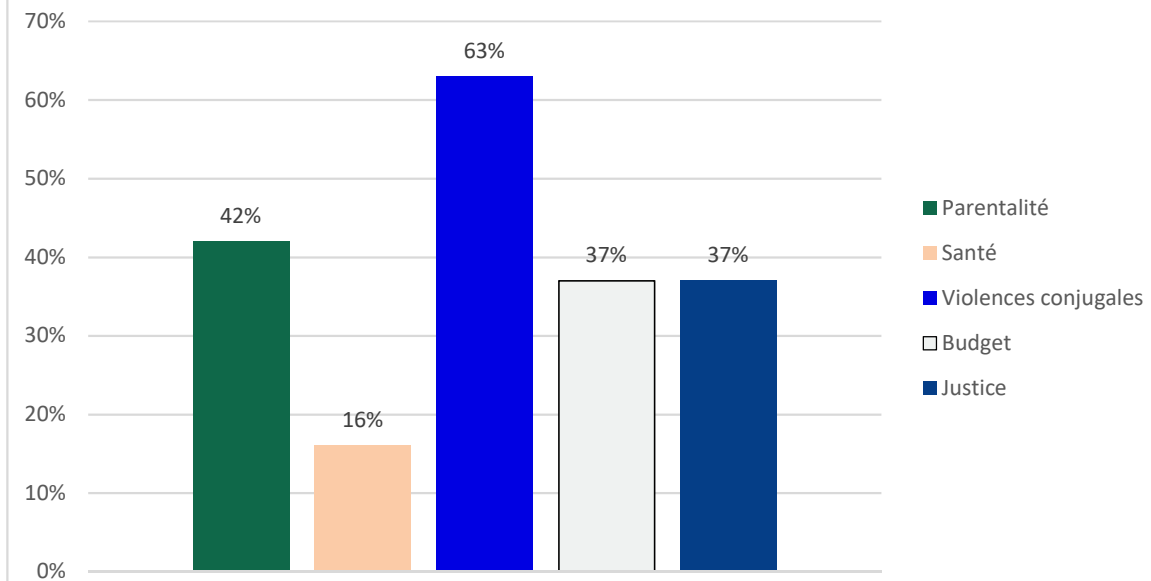
32 % des enfants des victimes d'AUVIV ont pu bénéficier d'un suivi psychologique par la psychologue du SAFED. L'enjeu de cet accompagnement spécifique reste la non-reproduction de ce fonctionnement Dominant/Dominé. Il s'agit **d'apprendre que la violence n'est pas un mode de communication**. Les choix futurs seront profondément marqués, de manière inconsciente, par leur vécu et leurs liens infantiles avec les pères et mères. La prévention de récurrence devient incontournable tout autant le fait de ne plus ou pas subir cette domination une fois adulte.

11 % d'entre eux ont participé à l'Atelier des enfants, autre prestation proposée afin de redonner aux enfants un espace dédié pour échanger, créer et mettre des mots sur les maux.

Prestations du SAFED



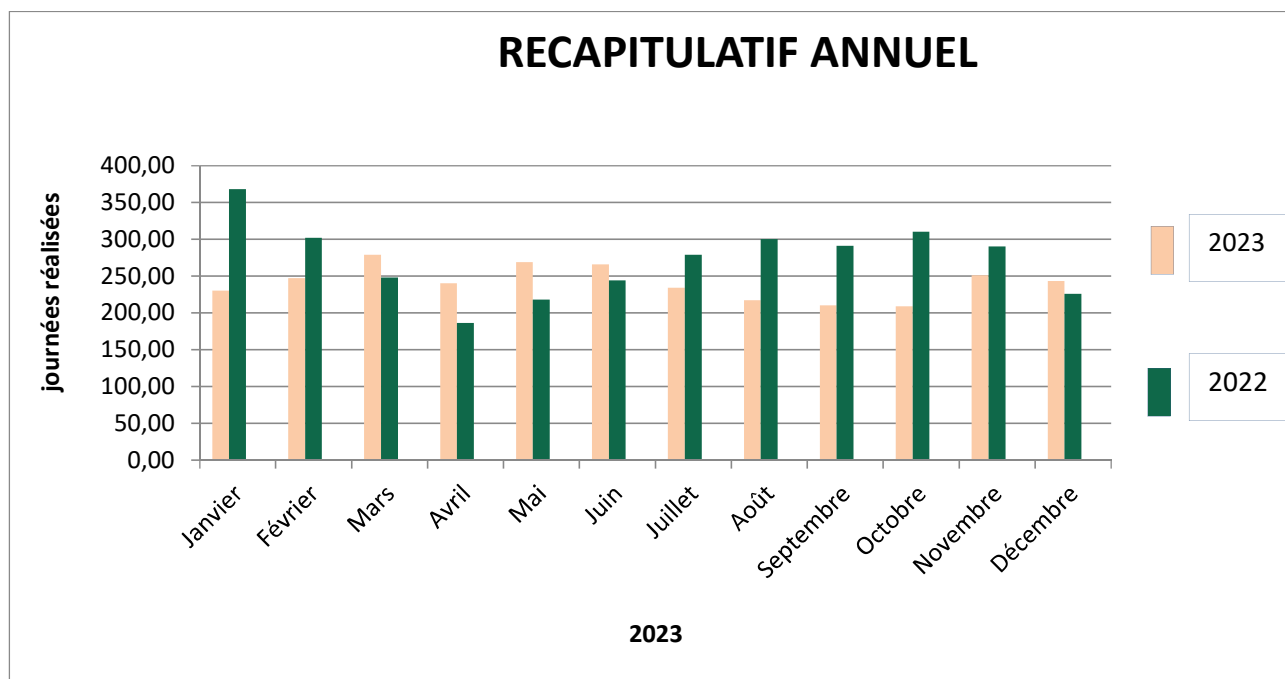
THEMES ABORDES



7 victimes n'ont pas donné suite à la première prise de contact avec la référente victimes.

DISPOSITIF INSERTION JEUNES – DIJ

Taux d'occupation



		310	280	310	300	310	300	310	310	300	310	300	310	3650
Jnes théoriques		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
DIJ 2023		230	247	279	240	269	266	234	217	210	209	251	243	2895,00
%		74	88	90	80	87	89	75	70	70	67	84	78	79
		372	336	372	360	310	300	310	310	300	310	300	372	3952
Jnes théoriques		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
DIJ 2022		368	302	248	186	218	244	279	300	291	310	290	226	3262
%		99	90	67	52	70	81	90	97	97	100	97	61	83

Personnes suivies au 31.12.2022 : 7

Le Dispositif Insertion Jeunes (D.I.J) est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) qui accueille 10 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Les personnes accompagnées sont hébergées sur le site du Point Habitat Jeunes (PHAJ) à Frotey les Vesoul.

Les 10 places du DIJ sont financées par la Direction Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.E.T.S.P.P) dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 12 mois (6 mois renouvelable une fois).

➤ Protocole d'accueil

La demande d'admission est formulée par les différents partenaires sociaux (MILO-AHSRA-CMS-IMPRO-FJT-CEMR-CEP-HUDA-CADA-CPH) par le biais d'un formulaire d'évaluation sociale.

Cette demande est évaluée par la commission SIAO (partenaires sociaux, représentant de la cohésion sociale- représentant de la structure). Lors de cette commission la situation est abordée et évalué en équipe pluri professionnelles. Une orientation est préconisée vers tel ou tel dispositif.

Si la personne est orientée sur le DIJ, les Travailleurs Sociaux fixent donc un rendez-vous avec la personne concernée. Lors de cet entretien la situation globale de la personne (administratif, projet, santé, ...) est reprise pour déterminer si le profil confirme bien les critères d'admissions au sein du DIJ.

Après la validation du service, l'accueil est programmé rapidement selon les places vacantes. La moyenne entre la demande d'admission, la validation et l'entretien et l'accueil est évaluée à 18 jours.

Le Dispositif Insertion Jeunes accueille, héberge et accompagne des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, au vu de les aider à accéder ou à retrouver leurs autonomies personnelles et sociales.

➤ La mise en place du Projet d'accompagnement Personnalisé

Les professionnels du secteur ont défini depuis de nombreuses années des principes d'intervention associant les personnes accompagnées aux décisions les concernant. Mais des évolutions sociales et législatives importantes donnent une nouvelle actualité à ce thème : 3.1 Le renforcement des droits des usagers Et plus spécifiquement :

- le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins (y compris de protection), à l'évolution de sa situation (âge, pathologie, parcours, environnement relationnel...), respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal) ;

- le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire) ;

- le droit de participation directe de l'utilisateur ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne (3). La personne accueillie et/ou accompagnée peut faire appel à une personne qualifiée pour l'aider à faire valoir ses droits (4) . Ces droits, centraux dans la loi n° 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, sont réaffirmés et complétés dans plusieurs textes législatifs, notamment dans le champ du handicap où le plan personnalisé de compensation prend en considération les besoins et les aspirations formulés par écrit par la personne (et/ou son représentant légal) (5).

(3) *Ce rappel des droits est tiré du code de l'action sociale et des familles (CASF), art. L.311-3, 3° et 7°.* (4) *CASF, art. L.311-5.*

(5) *Besoins et attentes « exprimés dans son projet de vie, formulé par la personne elle-même ou, à défaut, avec ou pour elle par son représentant légal lorsqu'elle ne peut exprimer son avis » (CASF, art. L. 114-1-1-1). Des repères juridiques autour de la thématique du projet personnalisé figurent sur le site de l'Anesm*

Suite aux constats établis, nous proposons à la personne de formaliser un PAP lors d'un rdv prévu à cet effet. Il se décompose de la manière suivante autour d'axes déterminants...

➤ Un accompagnement individuel et collectif en 4 axes

Sur le DIJ, ces missions sont réparties selon 4 axes d'accompagnement :

- L'accompagnement professionnel exercé par la conseillère en insertion socio-professionnelle.
- L'accompagnement social proposé par l'éducatrice spécialisée
- L'accompagnement sur l'estime de soi et le bien être par les intervenants extérieurs
- L'accompagnement à la gestion du quotidien

C'est un accompagnement singulier qui est proposé à l'ensemble des jeunes, une aide, un appui dans leurs différentes démarches liées à la vie quotidienne et à l'insertion professionnelle.

L'accompagnement est réalisé à travers des ateliers individuels et / ou collectifs, en fonction des objectifs visés et des besoins des personnes. L'équipe vise à obtenir l'adhésion du jeune, et adapte les formes d'accompagnement et la fréquence des rencontres en fonction des besoins formulés par les personnes et repérés par les travailleurs sociaux.

Pour l'ensemble des domaines abordés, l'objectif principal est de développer les compétences des personnes pour les amener à l'autonomie. Quelques fois, l'accompagnement physique de la personne est nécessaire lui permettant d'appréhender son environnement spatio-temporel

- **Evaluation de l'autonomie des actes et gestes de la vie quotidienne (grille évaluation)**

❖ L'accompagnement sur l'estime de soi et le bien être

Plusieurs intervenants se succèdent tout au long de l'année sur le DIJ pour y mener différents ateliers sur des thèmes principaux de l'estime de soi, du bien-être.

Les résidents ont en moyenne deux à trois ateliers par semaines, ceux-ci sont en corrélation avec les besoins de chacun. Les intervenants peuvent repérer des difficultés ou des améliorations et en faire part à l'équipe éducative. Les ateliers sont obligatoires, ils s'inscrivent pleinement dans l'accompagnement proposé par le DIJ.

❖ Accompagnement professionnel

L'objectif de cet axe de travail est de proposer aux personnes bénéficiaires des outils et un accompagnement en vue d'une remobilisation professionnelle.

Cette action de remobilisation vise à faire retrouver à la personne les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie professionnelle. Elle peut permettre à la personne de retrouver l'envie et l'énergie d'entreprendre. Cette reconnaissance de ces capacités passe inévitablement par une revalorisation de l'image et l'estime de soi.

Plusieurs ateliers individuels ou collectifs élaborés avec les bénéficiaires favorisent cette remobilisation.

- Des exercices de remise à niveau en français et en mathématiques.
- « L'emploi et moi » : ateliers pour apprendre aux bénéficiaires à créer un CV, mettre en forme une lettre de motivation, savoir se présenter à l'oral, faire du démarchage d'entreprise, répondre à une offre d'emploi, s'organiser dans sa recherche d'emploi.

Lors de ces ateliers, les jeunes travaillent également sur le savoir-faire/savoir-être en entreprise.
- ❖ « Expression orale » : ateliers où le bénéficiaire peut évoluer au fil des exercices afin de se sentir plus à l'aise à l'oral, dans la vie collective, savoir s'intégrer à un groupe.
- ❖ « Estime de soi » : ateliers pouvant être basé sur la médiation animale (équithérapie) ou encore autour de la posture à travers des jeux de rôles.
- ❖ « Mes compétences » : travailler avec un réseau de partenaires pour adapter l'accompagnement du jeune en fonction de sa problématique de recherche d'emploi (formation, bilan de compétences, stages d'immersion,)

❖ L'accompagnement social :

Cet accompagnement concerne tous les domaines en lien avec la vie quotidienne.

Il s'agit avant tout d'informer les bénéficiaires de leurs droits et devoirs inhérents à une vie de jeune adulte.

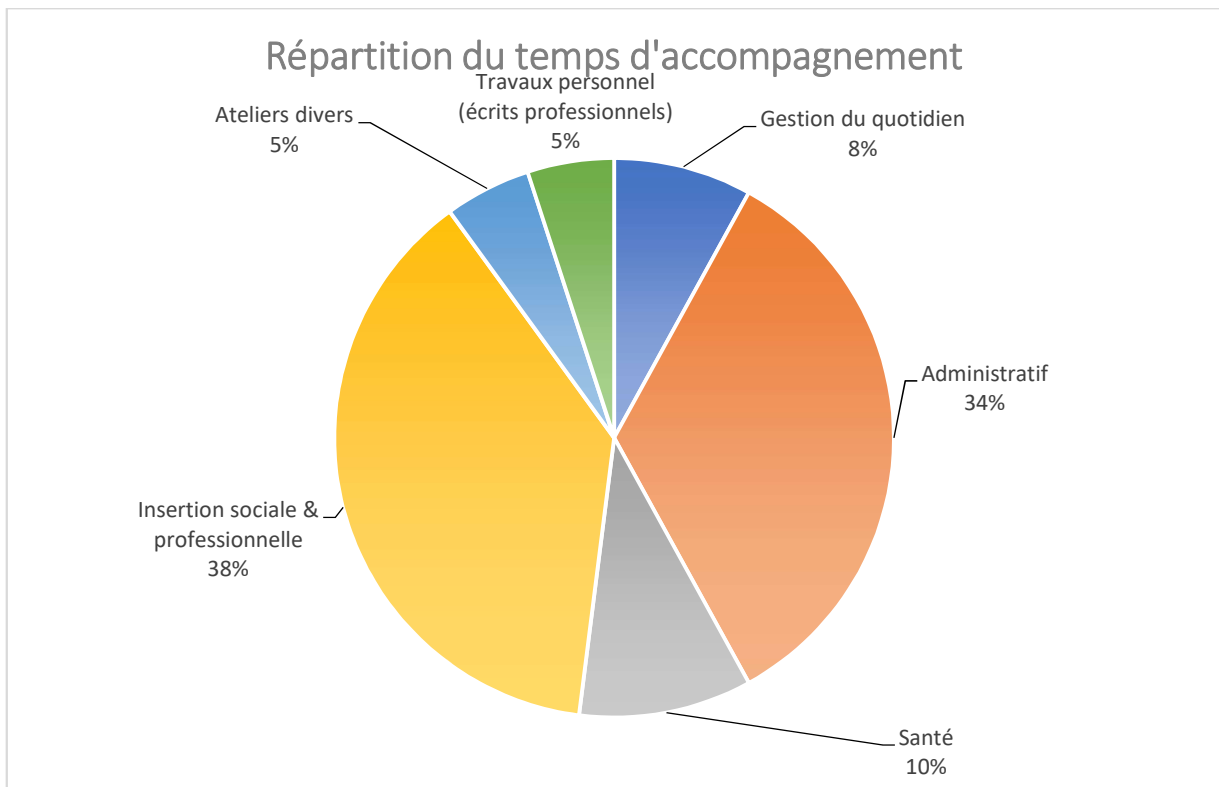
Il vise également à l'autonomie en mettant à disposition des outils pour se préparer à la sortie du dispositif.

L'accompagnement se décline à travers le suivi individuel et les ateliers collectifs :

- Apprendre aux bénéficiaires à ouvrir ou mettre à jour leurs droits et différents documents administratifs.
- Travailler sur le repérage des services publics et savoir les solliciter (impôts, CPAM, CAF, etc.)
- Accompagner les jeunes dans le suivi de leur santé : orientation aux bilans de santé de la CPAM, orientation auprès d'un médecin traitant, orientation auprès de spécialistes, prévention etc.
- Assistance dans les domaines de la vie quotidienne : prévention en matière d'hygiène de vie, aider à la mise en place et à la réalisation de certaines tâches du quotidien (ménage, rangement, vaisselle cuisine, etc..), respect des règles de vie en collectivité.
- Soutien dans le domaine budgétaire : prévention du surendettement, si besoin travail sur la gestion du budget, les relations client/conseiller bancaire, la constitution d'une épargne, etc.
- Préparation à la sortie du dispositif : recherche d'un logement adapté, préparation à l'installation dans le nouveau logement, relais et présentation auprès de travailleurs sociaux si besoin.
- Ateliers collectifs¹ :
- Interventions de partenaires pour des actions de prévention (CSAPA, CIDFF, sophrologue, ...),
- Ateliers d'information sur leurs droits et devoirs (déclaration d'impôts),
- Ateliers d'expression sur la confiance en soi, ateliers pour créer du lien social au sein du lieu d'hébergement.

Lors des interventions des partenaires, les bénéficiaires prennent connaissance des différents organismes existants et leurs champs d'intervention. Cela permet de favoriser l'intégration dans le tissu social et professionnel du territoire.

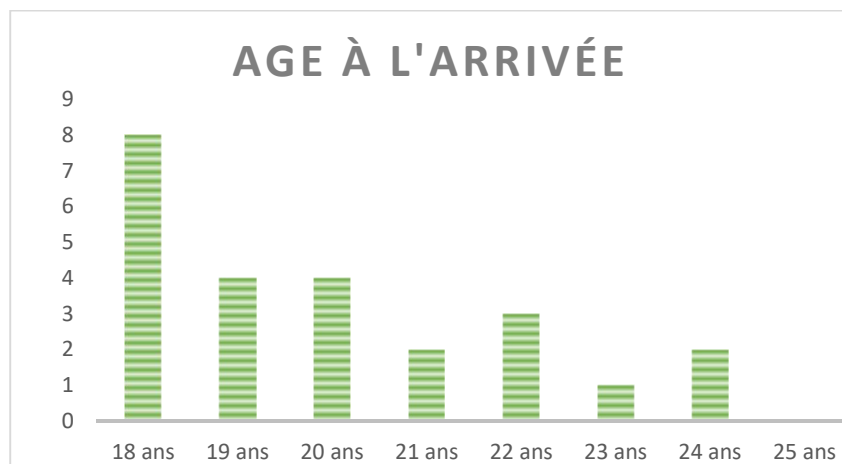
¹ Liste non exhaustive. Des exemples d'actions sont disponibles en annexe.



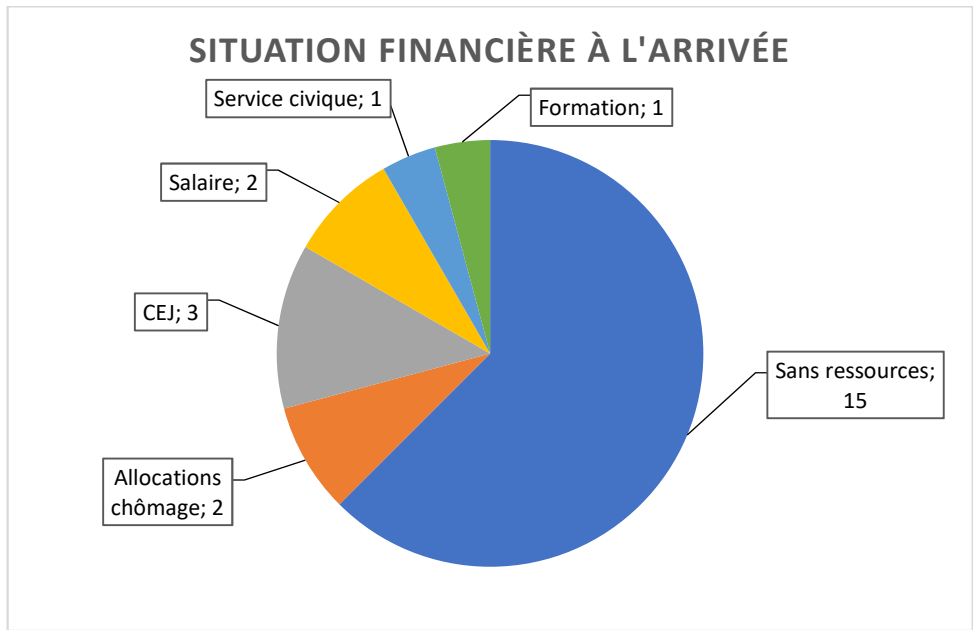
Ce graphique représente la répartition du temps de travail de l'équipe éducative du DIJ. Nous observons que l'insertion sociale et professionnelle représente 38 %. Le temps imparti à la gestion du quotidien est en baisse, en effet depuis cette année nous intervenons régulièrement sur cet axe. La partie administrative des travailleurs sociaux bondit à 34%, cet axe prend de l'ampleur et représente un temps conséquent dans leur emploi du temps.

En 2023, le dispositif a accompagné 24 jeunes dont 12 jeunes hommes et 11 jeunes femmes.

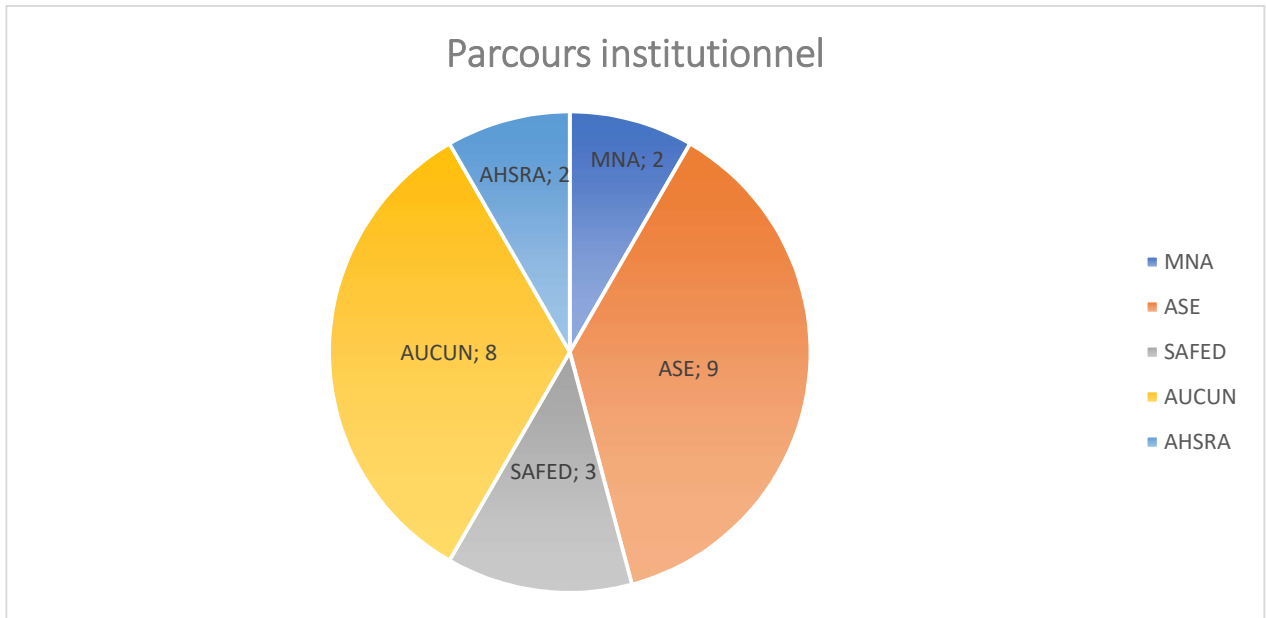
Nous constatons une prise en charge quasi similaire comparé à l'année précédente. Les prises en charge ont été prolongées exceptionnellement au-delà des 12 mois de prise en charge initialement prévue.



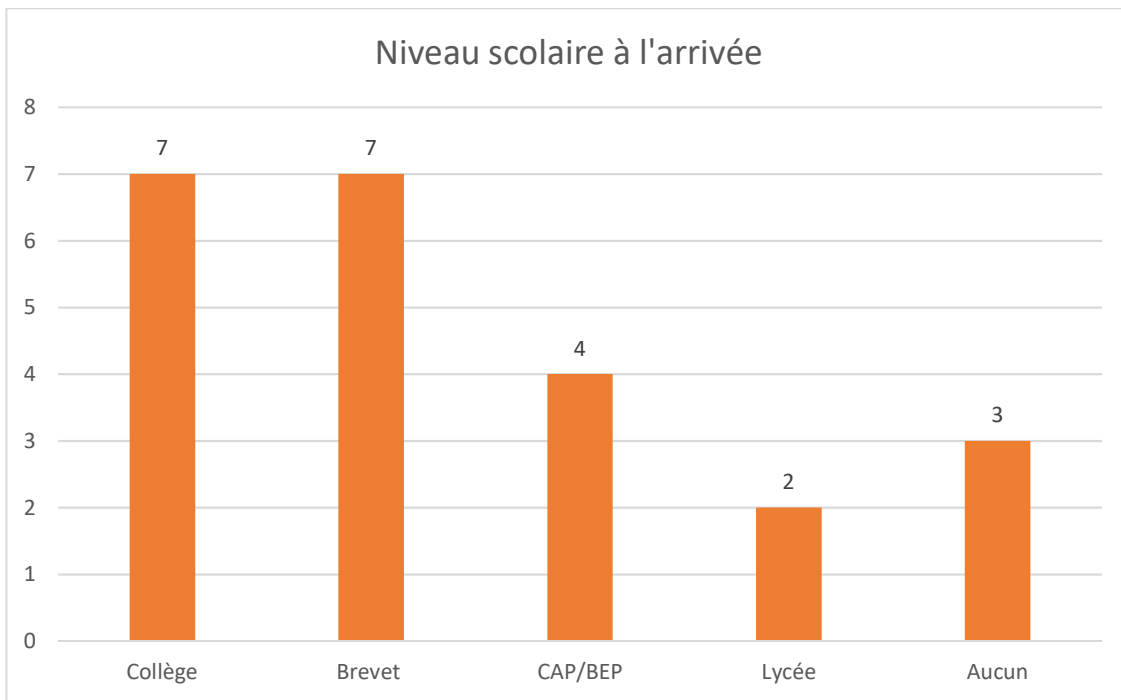
Par le biais de ce graphique, nous constatons une homogénéité dans les âges des jeunes accueillis. Notons la montée des jeunes de 18 ans accueilli au DIJ.



Nous relevons une hausse significative de la situation précaire des jeunes dès leur arrivée sur le DIJ. 63% de jeunes sans ressources. Pour le reste de très faibles revenus qui ne leur permettent pas une insertion pérenne.

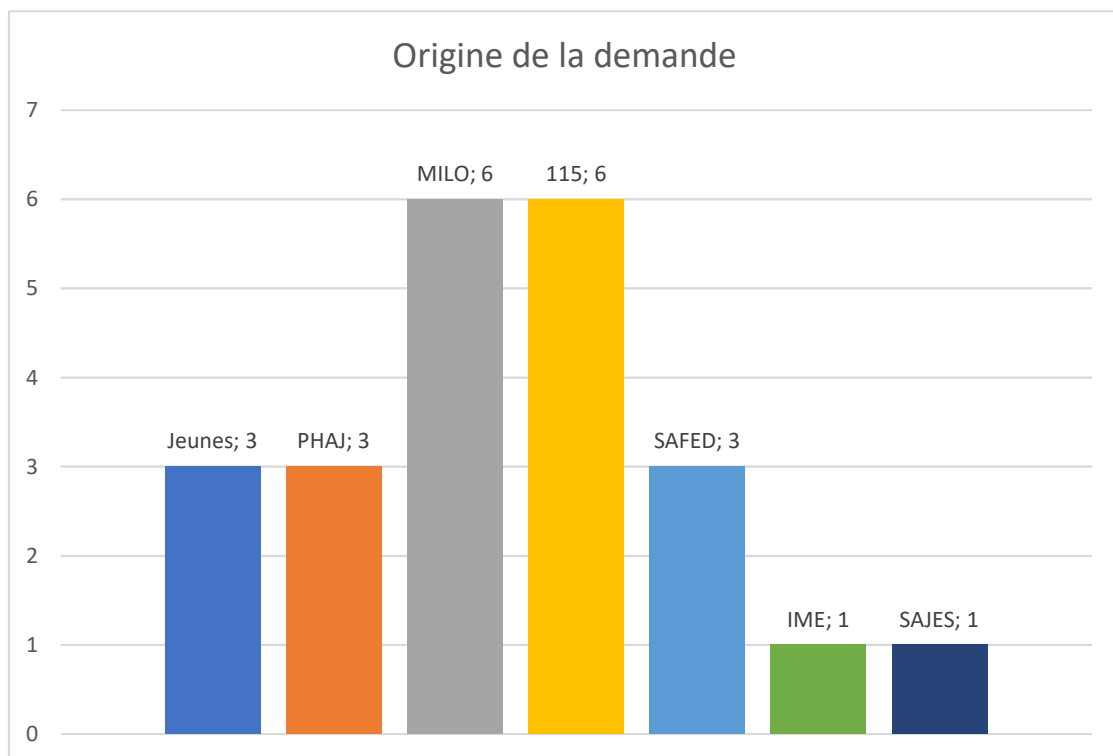


Nous relevons que seulement 33% de l'effectif des jeunes du DIJ, n'ont aucun parcours institutionnel. Nous constatons que 60% des jeunes ont un parcours institutionnel à un moment de leur parcours. Notons que les 45% de jeunes ayant un parcours ASE sont carencés sur le niveau familial (classe modeste).



Les jeunes accueillis sur le DIJ ont, à leur arrivée des niveaux scolaires très différents. Ils sont nombreux à avoir arrêté leur parcours scolaire avant d'obtenir le niveau 5².

Bien que les situations soient singulières et que nous proposons un accompagnement individualisé.



Nous ne constatons peu de différences, les chiffres se maintiennent sur l'année passée.

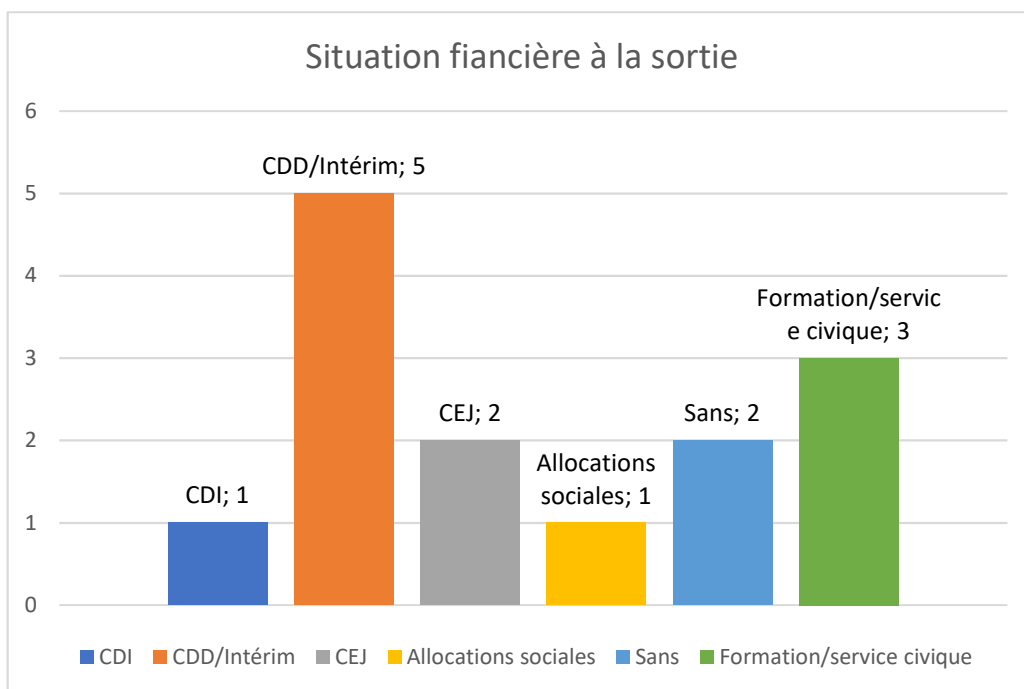
² Niveau 5 selon la nomenclature actuelle de l'éducation nationale : niveau CAP/BEP.

La sortie du dispositif

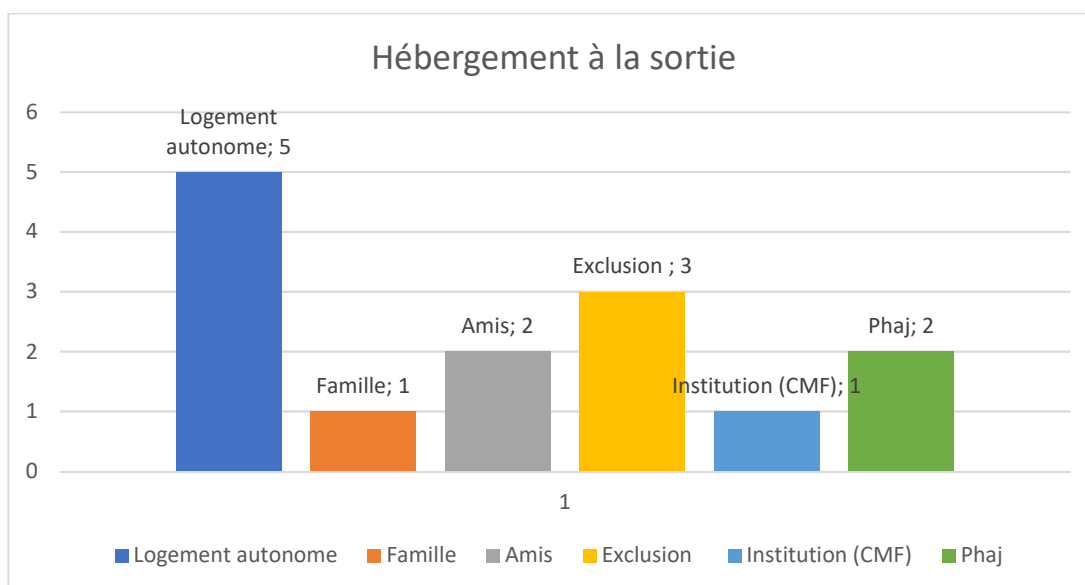
En 2023, le DIJ a accompagné 14 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, tels que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité et d'éviction.

❖ Situation financière à sortie du dispositif



Sur les 14 jeunes sortis du dispositif, 66% bénéficient de ressources dont 90% par le fruit du travail et ou de la formation.



La sortie en logement autonome correspond au nombre de jeunes sortis vers l'emploi.



ART THERAPIE

Le Dispositif Insertion Jeunes propose régulièrement des ateliers autour de l'art thérapie par le travail de l'estime de soi, la production d'œuvres artistiques. **L'art-thérapie se définit comme étant une pratique de soins fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création artistique.** L'art est donc un moyen d'expression qui permet d'extérioriser les souffrances et maux du quotidien tout en favorisant la communication et le développement de compétences créatives.

Ce projet s'inscrit dans une action éducative qui tient compte à la fois de l'individuel et du collectif en offrant aux jeunes intéressés un espace socialisant mais aussi une passerelle vers le potentiel de chacun.

L'atelier est mené de façon à favoriser la communication intra-personnel et interpersonnelle, la confiance en soi, l'évitement de la surcharge émotionnelle par la maîtrise des peurs qui favorise l'élaboration du projet de vie de chacun.

Ces ateliers se déroulent tout au long de l'année et se déclinent dans plusieurs techniques (photographie, coaching de groupe, arts plastiques,...).

Ils favorisent les liens du groupe et renforcent la cohésion de celui-ci, des intervenants extérieurs sont sollicités suivant la demande des jeunes et les freins à lever repérés par l'éducatrice.

TRAVAILLER SON
BIEN ETRE PAR
L'EXPRESSION
AUTOUR DE L'ART

DECOUVRIR LE
DEPASSEMENT DE
SOI

DEVELOPPER
L'ESPRIT DE
GROUPE EN SE
VALORISANT LES
UNS ET LES
AUTRES

Les jeunes du Dispositif insertion jeunes ont pris parti à la construction des différents projets autour de l'estime de soi en listant leurs besoins personnels et ceux du groupe.



DEVELOPPER LA
GESTION
EMOTIONNELLE
ET LA
COMMUNICATION
NON VERBALE

VALORISE LES
COMPETENCES &
L'ESTIME DE SOI

FAVORISER LA
DYNAMIQUE DE
GROUPE ET
L'ENTRAIDE
ENTRE LES
JEUNES

EQUITHERAPIE

L'équithérapie est une thérapie intégrante car elle agit positivement sur le développement cognitif, physique, social et occupationnel. C'est un outil qui se révèle être fédérateur et moteur pour les jeunes souvent en rupture.

Chaque jeune a en charge un cheval qu'il doit préparer tout au long des séances. Le jeune doit alors créer une relation de confiance par le toucher notamment avec son animal pour pouvoir accomplir toutes les tâches nécessaires avant de le monter. Ensuite le jeune réalise différents exercices à dos de cheval, le lien de confiance est créé.

Cette activité valorise les compétences des jeunes ainsi que la communication verbale et non verbale. Les jeunes au fil des séances prennent des initiatives et doivent apprendre à gérer leurs émotions et à tisser des relations. Une sensation de bien-être était palpable auprès de tous les jeunes après chaque séance.

A « je raconte tout à mon cheval : mes peines, mes joies, mes réussites et mes projets, il est mon confident, je suis heureux de le retrouver à chaque séance »

Les jeunes du DIJ apprécient fortement les ateliers autour de la médiation animale, ils se sentent mieux après et sont souvent booster par l'énergie renvoyée par les animaux



SOCIO-ESTHETIQUE

Tout au long de l'année 2022, les résidents du DIJ ont pu découvrir la socio-esthétique. Ainsi ils ont pu fabriquer eux même différents produits du quotidien tels que : gel douche, dentifrice, crème de jour, lessive, masque pour cheveux,...

Mais également favoriser leur estime d'eux même en ayant des moments pour eux dit « cocooning » à travers des ateliers type : maquillage, soin du visage, soin des mains, massage, réflexologie plantaire,...

Ces ateliers ont pu favoriser l'échange entre les jeunes et également poussé certains à prendre davantage soin d'eux, notamment sur l'hygiène au quotidien.

L : « J'ai appris à prendre soin de moi, petit à petit, étape par étape, désormais j'ai ma routine beauté quotidienne »

D : « J'étais pressé d'avoir ces ateliers, quand je rentrais du boulot fatigué, je savais qu'on passerait un moment à se détendre. Depuis je fabrique moi-même ma lessive, j'en suis très fière. »

FAVORISER LE
BIEN ETRE ET
L'ESTIME DE SOI

APPORTER AUX
JEUNES DES
METHODES
EFFICACES A
MOINDRE COUT

REPERER LES
JEUNES AYANT
BESOIN
D'ACCOMPAGNEM
ENT SUR
L'HYGIENE AU
QUOTIDIEN, LEUR
APPORTER DU
SOUTIEN ET
PROPOSER DES
SOLUTIONS

OUTIL PEDAGOGIQUE
les « 1001 façons de créer
ses produits du
quotidien »



ACTION DE BENEVOLAT EN SPA

Tout au long de l'année 2022, les jeunes du DIJ ont proposé leur aide au refuge de la société protectrice des animaux de Vesoul (SPA). Ainsi ils ont pu sortir les animaux du refuge pour leur faire de longues balades en forêt. Les jeunes avaient en charge les chiens les plus gros et les plus énergiques ce qui leurs a valu de belles séances de sport. Après les balades ils effectuaient des séances de « câlinothérapie » auprès des chiens et des chats et assuraient la distribution des friandises. Des moments de partage appréciés par les jeunes ainsi que les animaux du refuge.

Ces ateliers ont eu lieu au refuge SPA de Vesoul situé à Dampvalley – Les – Colombes.

S : « *Nous avons pu apporter un peu de bonheur et de chaleur humaine à tous ces animaux abandonnés.* »

A : « *Je me suis senti utile, malgré parfois l'énergie que ça demande j'ai pu donner et recevoir en retour, ça m'apaise* »

FAIRE EMERGER
DES APRIORIS ET
IDEES RECUES
SUR LES
REFUGES
ANIMALIERS

AIDER LES
JEUNES A SE
SENTIR UTILES,
LEUR CONFIER
UNE MISSION ET
FAVORISER LA
MEDIATION
ANIMALE

FAVORISER
L'AUTONOMIE ET
LE LACHER PRISE
FAVORISER L
ECHANGE ET L
ECOUTE

Les jeunes ont pu échanger avec le personnel du refuge, poser leurs questions, échanger sur le quotidien d'un refuge pour animaux. Et découvrir qu'en France

100 000 animaux sont abandonnés chaque année



ATELIERS BIJOUX CREATIFS

Les ateliers créatifs autour des bijoux se sont déroulés sur le dernier trimestre 2022.

Le but de ces ateliers était de favoriser la créativité et la minutie des jeunes du DIJ. Ainsi ils ont pu après une brève formation créer eux même des bijoux de type colliers, bracelets, boucles d'oreilles et bijoux de sac qu'ils ont pu faire pour eux même ou offrir à d'autres.

Les jeunes se sontentraîdés durant cet atelier, certains étant plus à l'aise que d'autres. La découverte de cet art à permis de créer une cohésion de groupe sur les différentes séances. Les jeunes ont sollicité la reconduction de cet atelier.

S : *« Je ne me pensais pas capable de réaliser une paire de boucle d'oreilles et un bijou de sac toute seule, comme quoi j'ai dû talent. »*

J : *« J'ai mis du temps à comprendre comment se servir des différents outils et j'ai pu ensuite réaliser mes propres créations, puis aider les autres qui avaient des difficultés »*

DEVELOPPER LA
CREATIVITE DES
JEUNES,
DECOUVRIR UNE
NOUVELLE
ACTIVITE

APPORTER AUX
JEUNES DE
NOUVELLES
CONNAISSANCES,
LES LAISSER
AVOIR CONFIANCE
EN LEURS
CAPACITES

FAVORISER LA
COHESION,
L'ENTRAIDE ET
DYNAMISER LE
GROUPE

Les jeunes ont pu créer plusieurs bijoux, on prit en mains leur projet du début à la fin et échanger avec l'intervenante sur de prochaines créations.

